

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DRONNE ET BELLE



INTRODUCTION

Comme de nombreuses collectivités territoriales, la situation financière de la Communauté de communes Dronne et Belle (CCDB) subit **les effets des crises internationales, dont une inflation inédite depuis 40 ans.**

Notre Communauté de communes subit également **les effets de nombreuses mesures « contradictoires » décidées par l'Etat** : certaines mesures en faveur du pouvoir d'achats des agents publics s'appliquent depuis 2023 avec un plein effet en 2024 (revalorisations SMIC et point d'indice, prime pouvoir d'achat) et d'autres sont prévues dans les 2 ans à venir comme la protection sociale complémentaire sur la prévoyance (2025) et la mutuelle santé (2026). A titre d'exemple en 2024, la prime pouvoir d'achat appliquée à 50% pour les agents publics de la CCDB et du CIAS représentait 58.854€ et la hausse de cotisation de 3 points de CNRACL représente environ 80.000€ en 2025. Et ces mesures doivent être financées uniquement avec les recettes propres de la CCDB, sans participation de l'Etat.

Par ailleurs, l'Etat impose toujours autant des mesures de rigueur au niveau des dotations des collectivités qui ne suivent pas le niveau de l'inflation et en ne parvenant pas à réduire les normes de plus en plus complexes et onéreuses à assumer pour les collectivités territoriales.

Dans ces conditions, **l'effet « ciseau » (augmentation des dépenses supérieures à l'augmentation des recettes) enregistré par les budgets collectivités est de plus en plus fort, et la CCDB n'échappe pas à cette tendance.** En particulier, la CCDB exerce des compétences dont les charges de fonctionnement sont plus dynamiques que les recettes, et ce malgré les attributions de compensation décidées au moment des transferts. Un rapport quinquennal de ces transferts doit être réalisé en 2025 et à la lumière des conclusions de ce rapport, il sera opportun de s'interroger sur le mode de financement de certaines compétences et opérations, notamment mise en place d'un Fonds de concours des communes sur les travaux neufs de voirie.

Dans ce contexte d'incertitudes, une gestion rigoureuse doit se poursuivre pour permettre de maintenir des services publics adaptés aux besoins des habitants, d'améliorer l'attractivité globale du territoire et d'en préparer l'avenir.

Tout en respectant une trajectoire financière saine avec une dette soutenable, la CCDB projette de réaliser des investissements qui participent activement au développement du territoire pour les habitants et les entreprises de Dronne et Belle.

En 2025, nous pouvons souligner en particulier les projets suivants pour les orientations budgétaires :

- Le **Pôle Enfance Jeunesse Famille Culture à Mareuil-en-Périgord** est en phase consultation des entreprises. Ce projet représente un budget global de 4 944 K€ TTC soit 4 120 K€ HT dont 588 K€ HT de frais d'ingénierie et 3 532 K€ HT pour les coûts de travaux (PRO/DCE). Ce budget est réparti sur 3 années de 2024 à 2026 avec l'aide de subventions 3 068 K€ : CAF notifié 558K€ (dont 50K€ en prêt), DETR notifié (465K€), Département sollicité 639K€, DSIL sollicitée et en instruction 427K€, DRAC à solliciter 611K€, Région à solliciter 168K€, Europe à solliciter 200K€.
- La sécurisation de la falaise du **site touristique de l'Abbaye de Brantôme**, en partenariat avec la Commune de Brantôme-en-Périgord, fait l'objet d'une opération de travaux spéciaux de sécurisation des falaises par abatage d'arbres et pose des filets pare-blocs et plaqués (87.678€ HT). Puis une seconde opération concernant la sécurisation des grottes est programmée avec la pose de piliers prévue au printemps 2026 pour un montant de travaux estimé à 290 K€, après la réalisation d'un diagnostic archéologique à l'automne 2025.

- Les besoins en **entretien et travaux de voirie** représentent près de 795 K€ en fonctionnement et près de 1 033 K€ en investissement. Les inscriptions budgétaires seront ajustées en fonction de la capacité budgétaire de la CCDB et en fonction de l'instauration d'un fonds de concours des communes pour les travaux neufs de voirie.
- La création d'un **bâtiment à vocation communautaire Brantôme en Périgord sur la ZAE Pierre-Levée** pour un budget travaux de près de 900 K€ sur 2025 et 2026 avec l'aide de subventions du Département 250 K€ et de l'Etat 157 K€.
- **L'opération d'aménagement sur la ZAE du Brandissou** est prévue à hauteur de 300 K€ environ avec l'aide d'une subvention DSIL 2022 de 211K€ qui comprenait aussi l'acquisition du terrain réalisée en 2022 (240 K€). Un des terrains sera prochainement cédé à un artisan et d'autres seront à vendre dès leur viabilisation.

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics à fiscalité propre qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du C.G.C.T.

Le débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote mais le conseil prend acte de la tenue du débat sur la base du rapport présenté.

Le rapport est ensuite transmis par le Président de la CCDB aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public sur le site internet de la CCDB et au siège de la collectivité, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

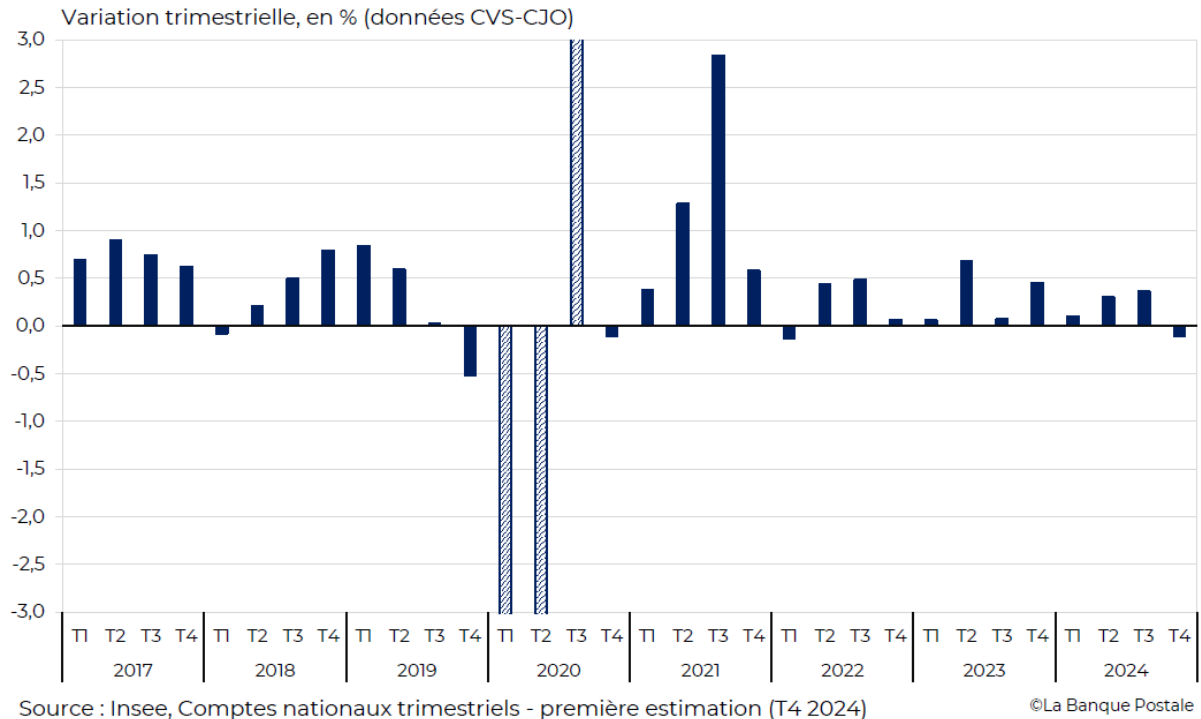
Chronologie budgétaire prévisionnel pour la Communauté de Communes Dronne et Belle :

- Débat d'orientation budgétaire au Conseil communautaire du 20 mars 2025.
- Vote du budget primitif au Conseil communautaire du 10 avril 2025.

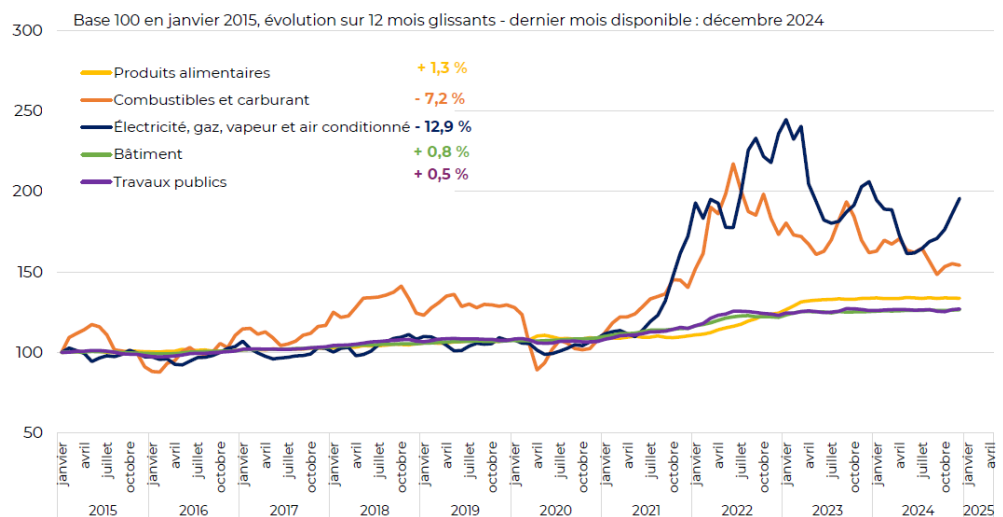
I- CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1. Le contexte macroéconomique

Évolution du PIB français



Indices de prix impactant la dépense locale



Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (janv. 2025)	+1,1%	+0,8%
Gouvernement (LFI 2025)	+1,1%	+0,9%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

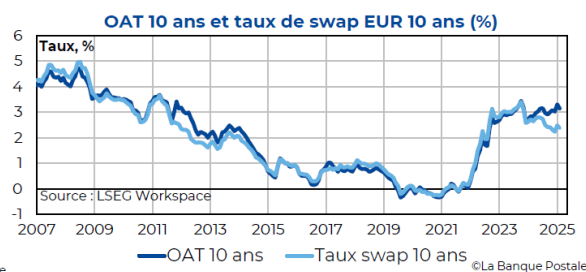
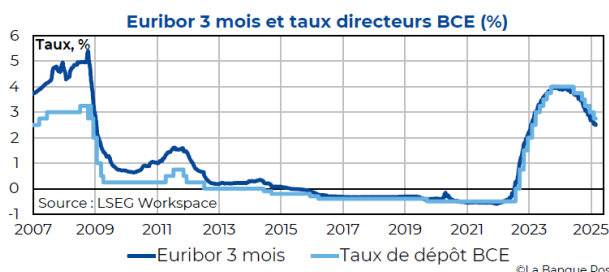
Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (LFI 2025)	+1,8%

Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon l'Insee, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'IPCH).

Évolution des taux d'intérêt



Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la BCE à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023, soit une hausse de 450 points de base (pb). L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Depuis juin 2024, la BCE a ainsi réalisé 5 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 2,75 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, **les marchés anticipant 3 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %**, voir légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance (la BCE anticipe à ce stade une croissance de 1,1 % en zone euro pour 2025).

Cette baisse des taux courts ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est resté quasi-stable, passant de 2,5 % en mai 2024 à 2,4 % début 2025 (-10 pb), soutenu notamment par la résilience des taux aux Etats-Unis. Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin 2024. Le spread de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 points de base sur la première moitié de 2024 à environ 70 pb début 2025 (soit +20 pb). Cela a ainsi maintenu le **taux à 10 ans de la France (OAT) légèrement au-dessus de 3 % début 2025. Sur le reste de l'année 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.**

2. Le contexte des finances locales

Modifications institutionnelles	2022	2023	2024	2025
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 955	34 945	34 935	34 875
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janvier (par rapport à 2013)	785	793	804	845
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.) dont métropoles (yc mét. de Lyon)	1 255 22	1 255 22	1 255 22	1 255 22
Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes) au 1 ^{er} janvier	8 722	8 615	8 231	8 165
Nouveaux transferts de compétences	Début de l'expérimentation de la recentralisation du RSA pour la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales.	Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation. 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA. Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS.	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation).	La LFSS 2024 a prévu une réforme de la tarification des EHPAD avec l'expérimentation à compter de 2025 du transfert à la sécurité sociale du financement de la section dépendance des EHPAD, normalement du ressort des départements. L'article 132 de la LFI 2025 prévoit le financement de cette expérimentation.

*Décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux préenseignes et aux paysages ©La Banque Postale
**Article 17 - LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. (1)

Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*		
Recettes de fonct.	276,5 Md€	+2,3%
Dépenses de fonct.	237,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	39,5 Md€	-8,7%
Investissement**	80,1 Md€	+7,0%
Encours de dette	210,7 Md€	+2,8%

Finances des départements 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	71,5 Md€	+0,3%
Dépenses de fonct.	66,9 Md€	+3,7%
Épargne brute	4,6 Md€	-31,8%
Investissement**	12,8 Md€	+2,6%
Encours de dette	31,7 Md€	+3,8%

©La Banque Postale, **prévisions publiées le 25 septembre 2024**

* Le compte Collectivités locales regroupe les budgets principaux et annexes des différents niveaux de collectivités de façon consolidée (les flux entre collectivités sont retraités) ; les comptes par niveau traitent uniquement des budgets principaux

** Hors dette

Retrouvez une analyse plus complète des finances des collectivités locales :

<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/etudes-finances-locales.html>

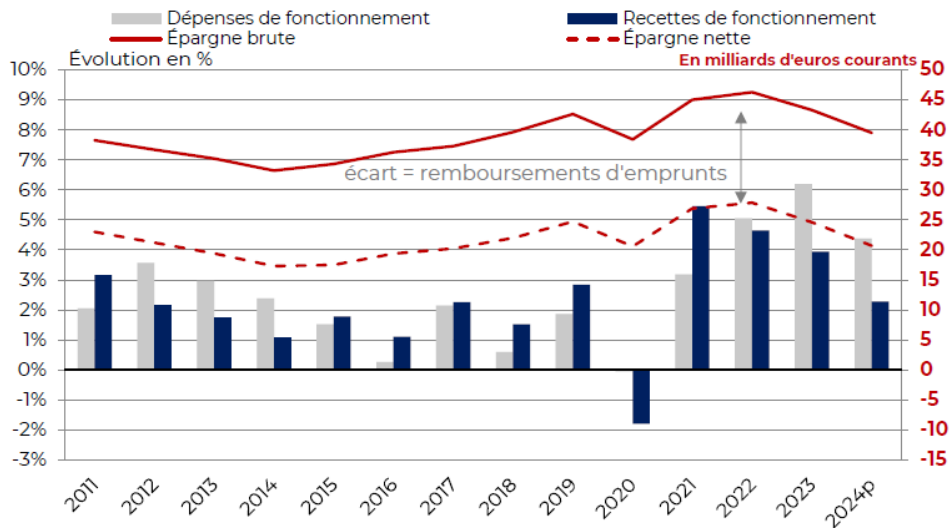
Finances des régions & collectivités territoriales uniques 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	31,4 Md€	+2,1%
Dépenses de fonct.	25,5 Md€	+3,8%
Épargne brute	5,8 Md€	-5,1%
Investissement**	14,3 Md€	+4,6%
Encours de dette	37,1 Md€	+4,9%

Finances des communes 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	99,5 Md€	+2,5%
Dépenses de fonct.	86,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	13,5 Md€	-7,8%
Investissement**	29,2 Md€	+8,3%
Encours de dette	66,5 Md€	+1,4%

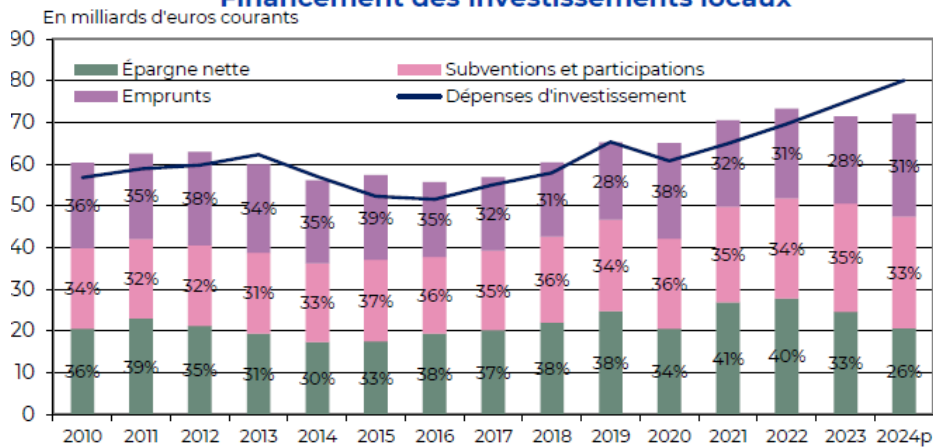
Finances des EPCI à fiscalité propre 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	53,7 Md€	+2,8%
Dépenses de fonct.	46,6 Md€	+3,8%
Épargne brute	7,1 Md€	-3,5%
Investissement**	13,1 Md€	+9,3%
Encours de dette	30,3 Md€	+3,1%

©La Banque Postale, **prévisions publiées le 25 septembre 2024**

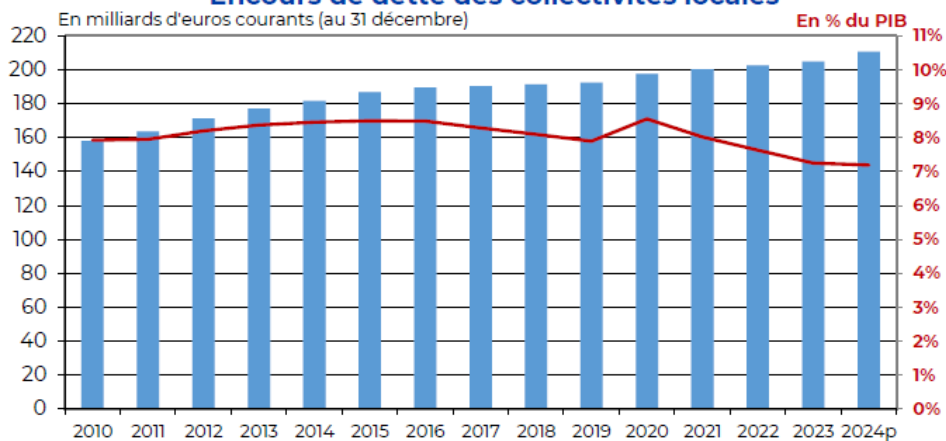
Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



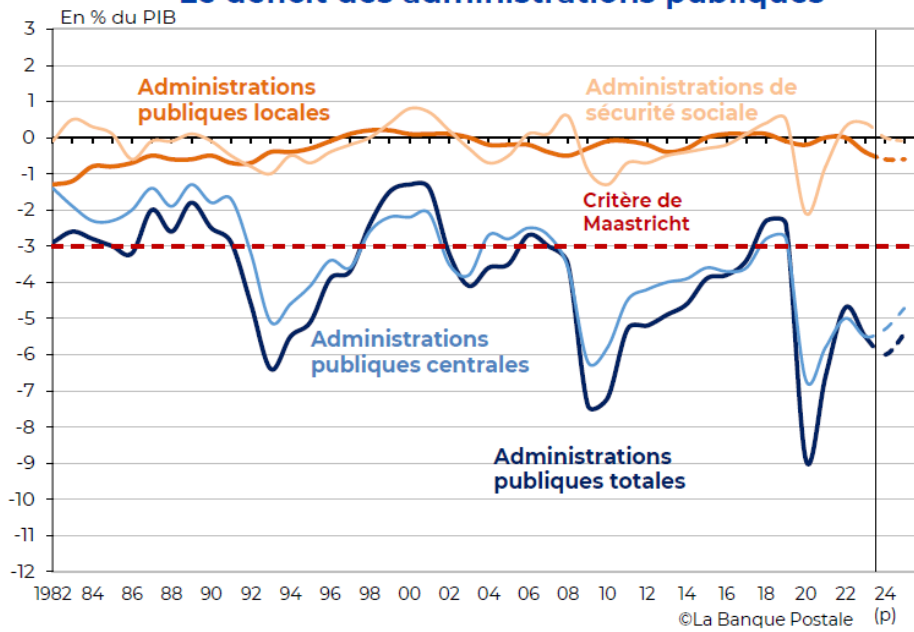
Financement des investissements locaux*



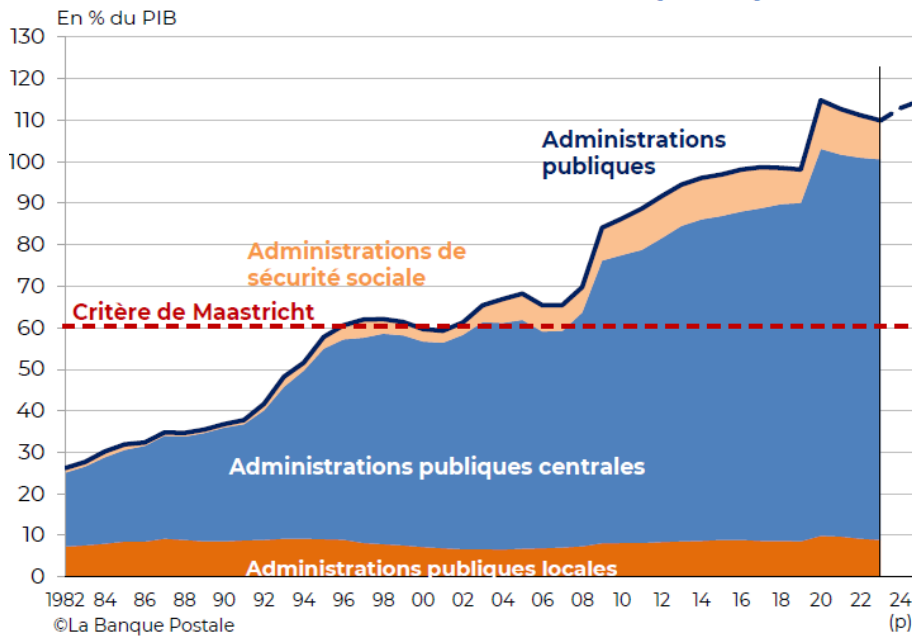
Encours de dette des collectivités locales



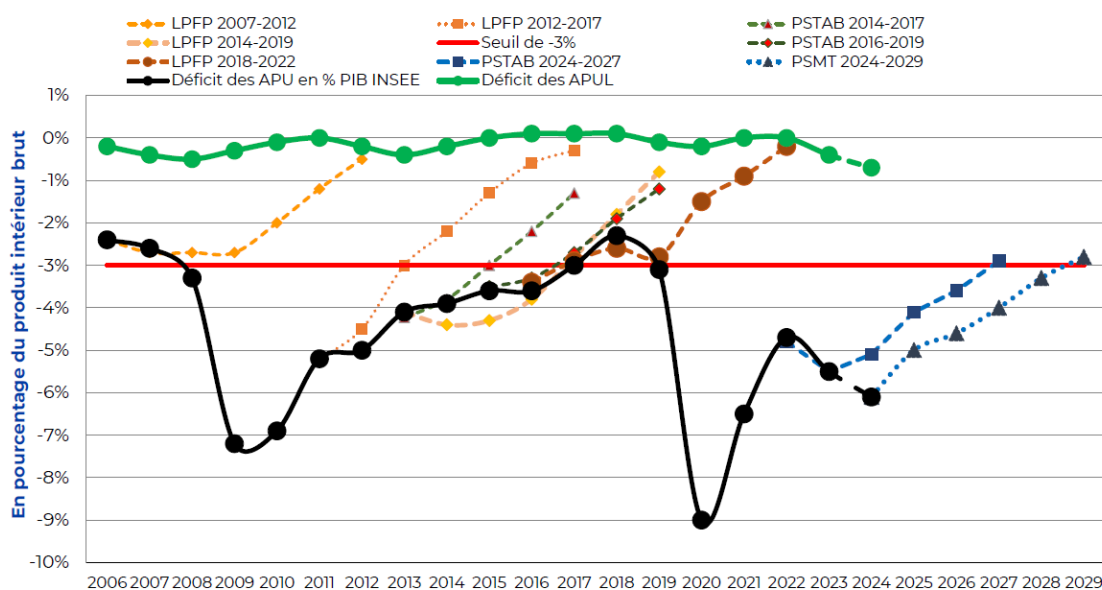
Le déficit des administrations publiques



La dette des administrations publiques



Déficit des administrations publiques et perspectives pluriannuelles



©La Banque Postale

Évolutions des prévisions de déficit public (solde effectif)

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
Loi de finances pour 2024 (29/12/2023)	-4,4					
Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
Projet de loi de finances pour 2025 (10/10/2024)	-6,1	-5,2				
Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Loi de finances de fin de gestion 2024 (06/12/2024)	-6,1					
Loi de finances pour 2025 (14/02/2025)	-6,0	-5,4				

Rappel de la chronologie des faits



05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers**.



30/12/2024

Promulgation du **décret n°2024-1253** portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



14/02/2025

Promulgation de la loi de finances pour 2025

15/01/2025 Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat

23/01/2025 Adoption par le Sénat

31/01/2025 Accord de la Commission Mixte Paritaire sur un texte commun

03/02/2025 49,3 sur le PLF 2025 devant l'Assemblée nationale (puis motion de censure, rejetée)

06/02/2025 Adoption définitive par le Sénat et saisine du Conseil constitutionnel

13/02/2025 Décision du Conseil constitutionnel

14/02/2025 Promulgation par le Président de la République



20/12/2024

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République

3. Les mesures de la Loi de Finances 2025 relatives aux collectivités

Dispositions concernant les dotations et la péréquation

Art. 107 : Fixation pour 2025 de la DGF et des variables d'ajustement

- [Hausse de 150 M€ de la DGF prélevée sur la DSIL](#)
- [Baisse des variables d'ajustement de 487 M€](#)

Art. 122 : Montant des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Art. 178 : Répartition de la DGF et autres mesures sur le calcul des dotations

- [Hausse des dotations de péréquation de 300 millions d'euros](#)
- Calcul du potentiel financier et fiscal des communes et EPCI en prenant en compte la dotation communes nouvelles et la composante « CPS »
- [Passage à 80 % de la prise en compte de la fraction de correction de l'effort fiscal des communes](#)
- Majoration de la population par logement faisant l'objet d'une opération de requalification de copropriétés dégradées
- Extension des modalités de calcul des critères financiers des communes issues de scissions, à plusieurs dotations et fonds de péréquation
- Précision de la définition des logements sociaux pour le bénéfice de la DSU
- Bénéfice des majorations des fractions « bourg-centre » et « péréquation » aux communes qui ont perdu le bénéfice du régime des ZRR
- Modification de la source d'information sur la longueur de voirie pour le calcul de la DSR



Dispositions concernant les dotations et la péréquation

Art. 178 : Répartition de la DGF et autres mesures sur le calcul des dotations

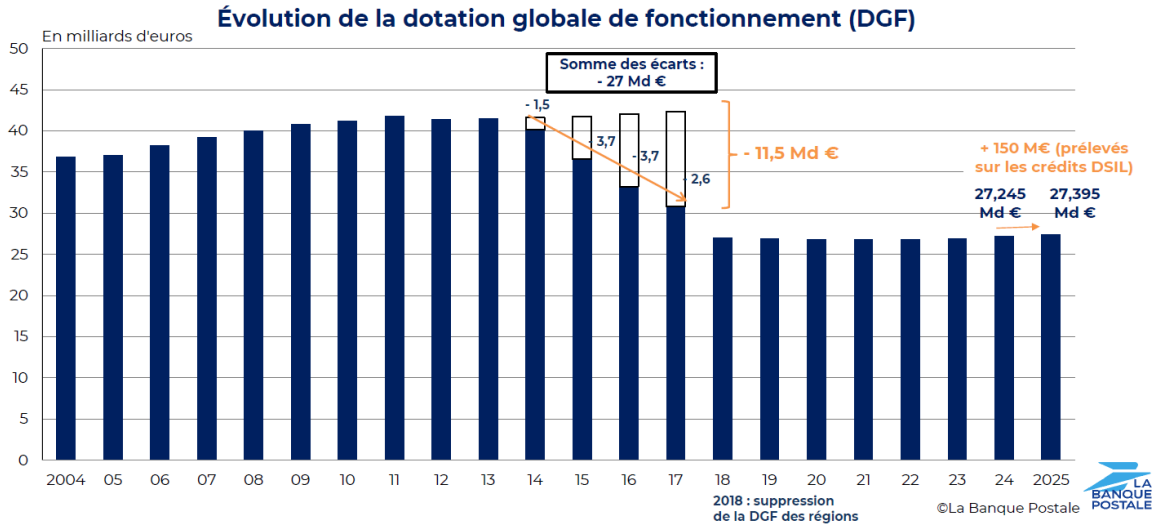
- Précision sur la prise en compte du revenu par habitant pour l'éligibilité à la fraction cible de la DSR
- Confirmation de l'extension du périmètre de la dotation élu local en outre-mer
- Hausse de la composante péréquatrice de la DGF des départements
- Cristallisation de la dotation des groupements touristiques
- Calcul de la dotation de compensation des EPCI en cas de changement de périmètre
- Population de Mayotte après 2025
- Affectation de 2,5 millions d'euros de la DGF au fonds d'aide au logement d'urgence (FARU)

Art. 182 : Assouplissement des règles de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC)

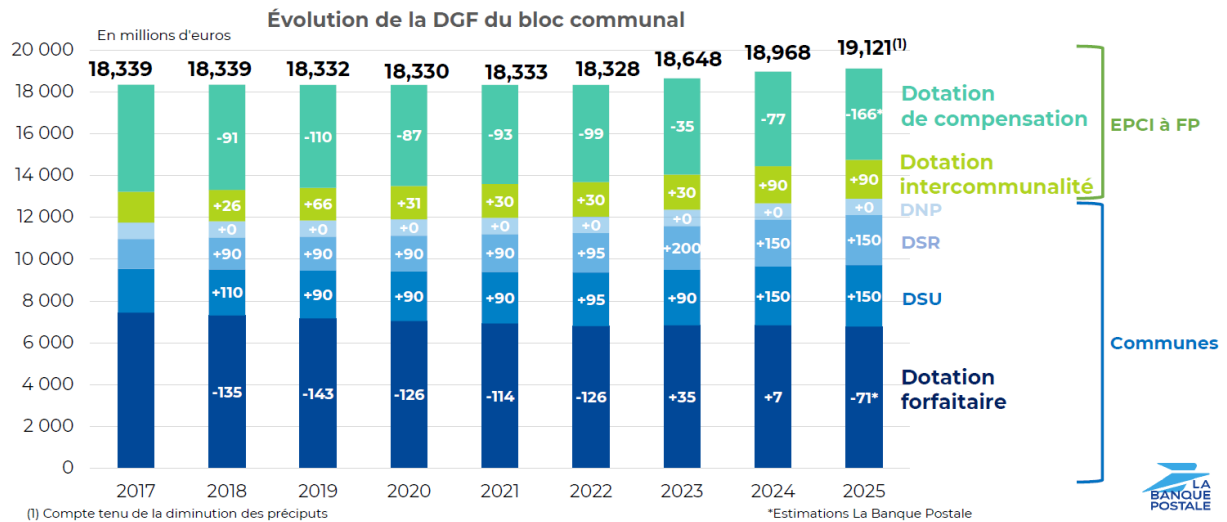
Art. 183 : Répartition des contributions et des attributions du FPIC au sein des EPT

Art. 186 : Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités territoriales (DiLiCo)

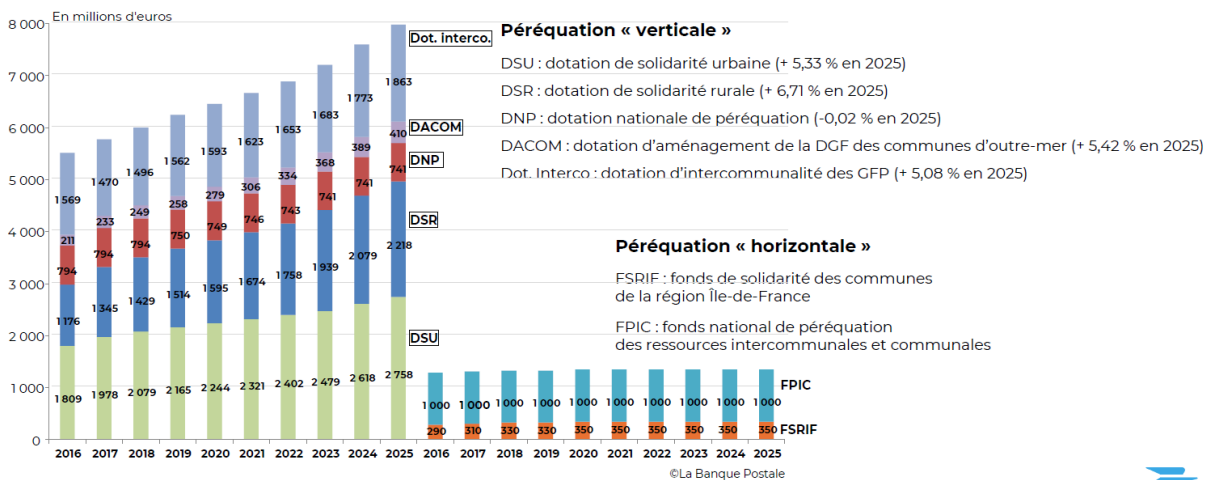
Art. 107 : Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement



Art. 178 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal



Art. 178 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) au sein du bloc communal



Source : DGCL, Dotations y compris les COM et après prélèvements outre-mer pour la DSU, DSR et DNP

Art. 107 : Montant des variables d'ajustement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Différence 2025/2024	Évolution 2025/2024
DCRTP	2 977 M€	2 918 M€	2 906 M€	2 880 M€	2 875 M€	2 841 M€	2 411 M€	-430 M€	-15%
Régions	549 M€	500 M€	492 M€	467 M€	467 M€	467 M€	278 M€	-189 M€	-40%
Départements	1 273 M€	1 273 M€	1 268 M€	1 268 M€	1 263 M€	1 243 M€	1 204 M€	-39 M€	-3%
Bloc communal	1 155 M€	1 145 M€	1 145 M€	1 145 M€	1 145 M€	1 131 M€	929 M€	-202 M€	-18%
FDPTP	284 M€	284 M€	284 M€	284 M€	284 M€	271 M€	214 M€	-57 M€	-21%
Dotation carrée	500 M€	451 M€	413 M€	388 M€	378 M€	378 M€	378 M€	0 M€	0%
Régions	79 M€	59 M€	41 M€	16 M€	16 M€	16 M€	16 M€	0 M€	0%
Départements	421 M€	393 M€	372 M€	372 M€	362 M€	362 M€	362 M€	0 M€	0%
PSR de compensation du relèvement du seuil du VM – AOM	91 M€	48 M€	48 M€	48 M€	48 M€	48 M€	48 M€	0 M€	

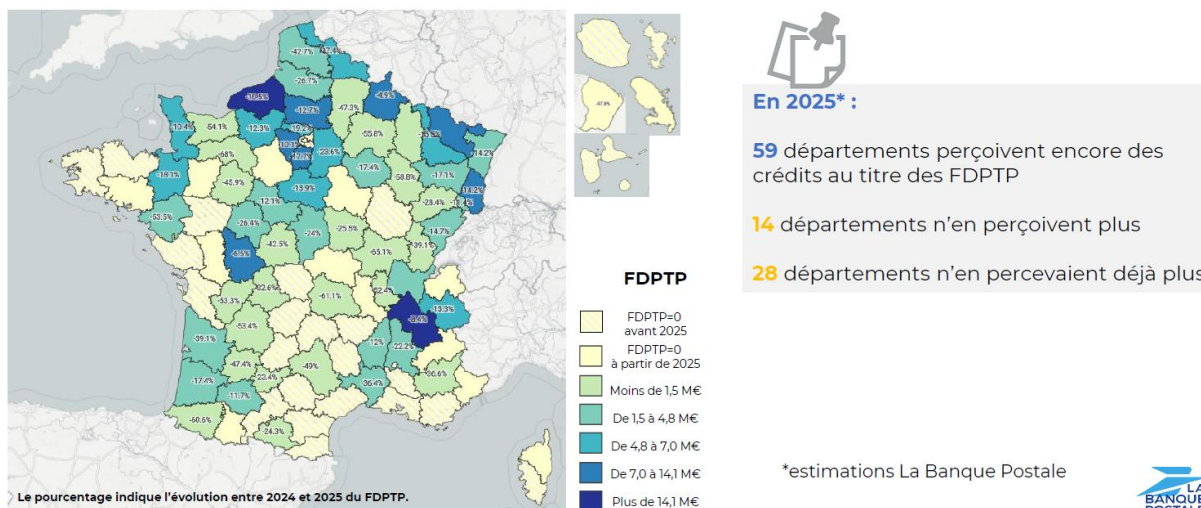
©La Banque Postale

Total des dotations ajustées (LFI 2025) : 2 625,6 M€, en baisse de 486,9 M€ (soit 15,6 %)

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
 FDPTP : fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
 Dotation carrée : dotation pour transferts de compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale
 PSR : prélèvement sur les recettes (de l'État)
 VM - AOM : versement mobilité - autorités organisatrices de la mobilité



Art. 107 : Montant des variables d'ajustement – conséquence sur les niveaux de FDPTP



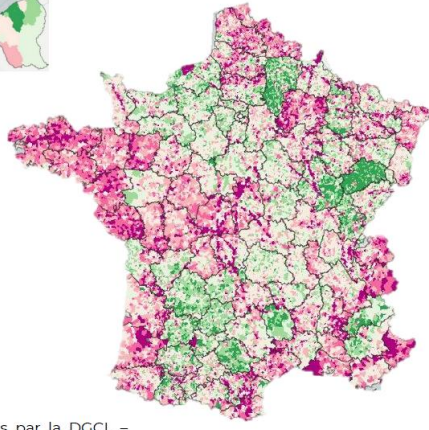
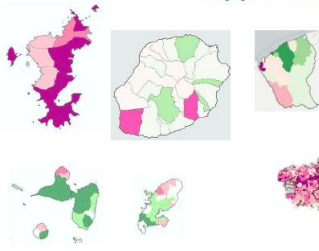
Art. 178 : passage à 80% de la prise en compte de la fraction de correction sur l'effort fiscal des communes

Rappel : les lois de finances pour 2021 et 2022 ont prévu l'intégration progressive, dans le calcul des indicateurs financiers, des conséquences des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction des bases des locaux industriels) via la création de **fractions de correction**.

Ces fractions devaient être prises en compte à hauteur de : 90 % en 2023, 80 % en 2024, **60 % en 2025**, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

Si ces taux ont bien été appliqués pour le calcul du potentiel fiscal et financier des communes et ensembles intercommunaux comme de l'effort fiscal de ces derniers, ils ont été modifiés pour l'**effort fiscal des communes** : les fractions de correction ont été prises en compte à hauteur de 100 % en 2023, de 90 % en 2024, de **80 % en 2025 (vs 60 % initialement)** et devraient l'être à hauteur de 40 % en 2026 et 20 % en 2027 (sauf modification ultérieure), avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul au plus tôt en 2028.

Suppression de la fraction de correction du potentiel financier (PFI) Effets à terme pour les communes



Évolution du rapport du PFI/hab. à la moyenne de la strate démographique

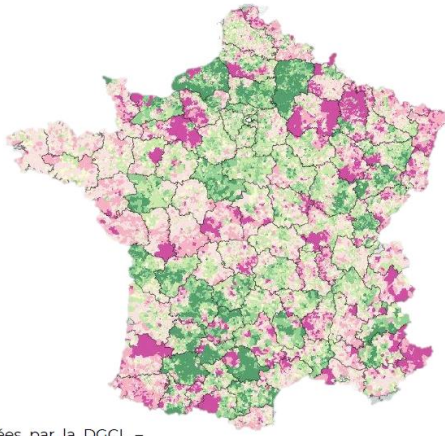
Nombre : 34941 Moy. : 1,5%
Min : -56% Max : 366%



Carte réalisée avec GEOPTIS
Source : données DGF 2024 publiées par la DGCL –
Traitements La Banque Postale



Suppression de la fraction de correction de l'effort fiscal (EF) Effets à terme pour les communes



Évolution du rapport de l'EF/hab. à la moyenne de la strate démographique

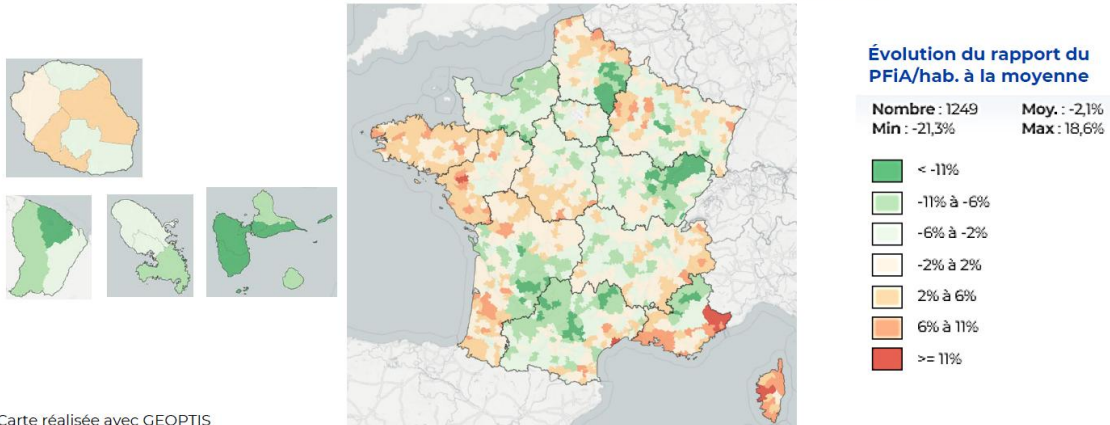
Nombre : 34941 Moy. : -0,7%
Min : -941,8% Max : 462,2%



Carte réalisée avec GEOPTIS
Source : données DGF 2024 publiées par la DGCL –
Traitements La Banque Postale



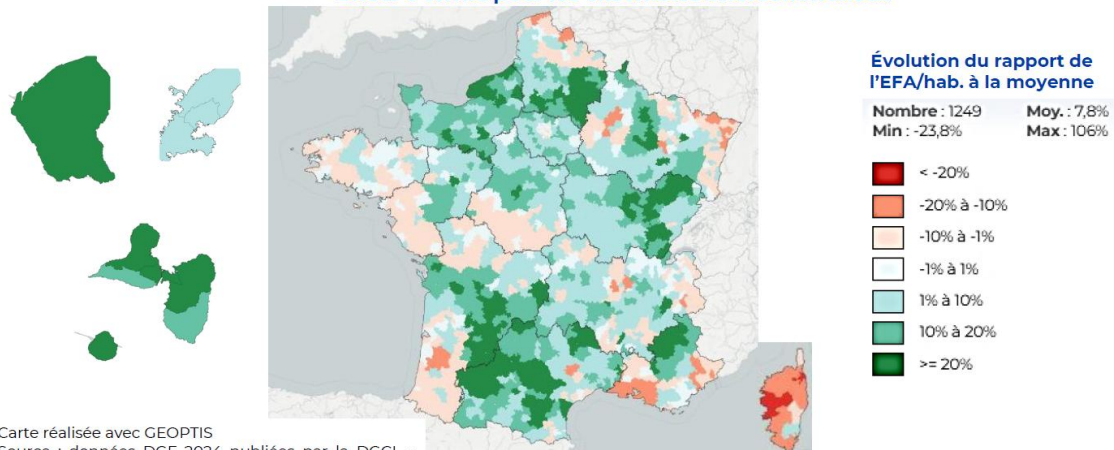
Suppression de la fraction de correction du potentiel financier agrégé (PFIa) Effets à terme pour les ensembles intercommunaux



Carte réalisée avec GEOPTIS
Source : données DGF 2024 publiées par la DGCL –
Traitements La Banque Postale



Suppression de la fraction de correction de l'effort fiscal agrégé (EFA) Effets à terme pour les ensembles intercommunaux



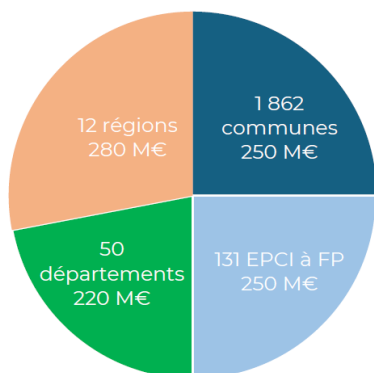
Carte réalisée avec GEOPTIS
Source : données DGF 2024 publiées par la DGCL –
Traitements La Banque Postale



Art. 186 : Le « DILICO » - Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (1/4)

Ce dispositif a pour ambition de faire participer les CL à la maîtrise des comptes publics en prélevant 1Md€ sur leurs ressources fiscales en 2025 qui sera ensuite reversé par tiers pendant les trois années suivantes.

Prélèvement de 1 Md€ en 2025 sur les douzièmes de fiscalité



Précisions sur les périmètres :

Communes → y compris la Ville de Paris

EPCI à FP → y compris la métropole de Lyon, hors EPT

Départements → y compris la Ville de Paris, la métropole de Lyon, la collectivité de Corse et les CTU Guyane et Martinique

Régions → y compris la collectivité de Corse et les CTU Guyane et Martinique

Source : LFI 2025 pour les montants et estimations LBP pour le nombre de collectivités concernées



Art. 186 : Le « DILICO » (2/4)

Éligibilité au prélèvement et modalités

Communes et EPCI à FP dont l'indice synthétique de ressources et de charges (ISRC) > de 10% à l'indice moyen (communal ou intercommunal) :

$$\text{ISRC} = 75 \% \times [\text{potentiel financier}^*/\text{hab.} / \text{potentiel financier}^*/\text{hab moyen}] + 25 \% \times [\text{revenu}/\text{hab.} / \text{revenu}/\text{hab. moyen}]$$

(*potentiel fiscal pour les EPCI à FP)

La répartition entre collectivités est réalisée en fonction de leur population multipliée par l'écart relatif entre l'indice de la collectivité et 110 % de l'indice moyen.

Départements dont l'indice de fragilité sociale n-1 < ou = indice médian

L'indice de fragilité sociale est celui calculé pour la répartition du fonds de sauvegarde en prenant en compte le nombre de bénéficiaires aux allocations individuelles de solidarité, le revenu par habitant, le taux de pauvreté et le taux d'épargne brute.

La répartition entre département est réalisée en fonction de leur population multipliée par l'écart relatif entre l'indice de fragilité sociale médian et l'indice du département.

Régions au prorata de leur population si elles contribuent par ailleurs au Fonds de solidarité régional



Art. 186 : Le « DILICO » (3/4)

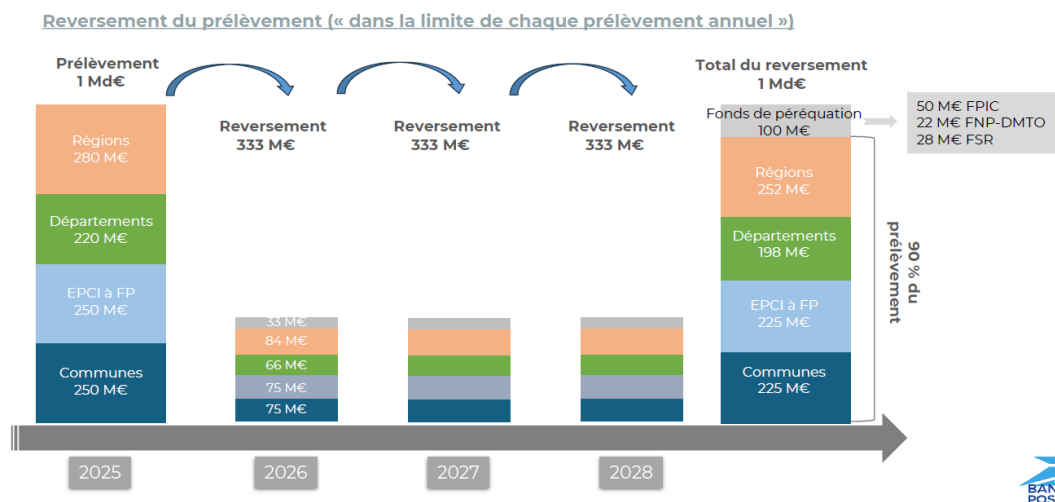
Limites au prélèvement

- Le prélèvement ne peut dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal (retraitées pour le bloc communal des atténuations de produit, des recettes exceptionnelles, des produits de mise à disposition de personnel, du versement au FCCT). Les recettes des collectivités prises en compte dans 2 des 3 contributions (Ville de Paris, métropole de Lyon, collectivité de Corse, CTU) sont pour chaque contribution affectées d'un coefficient.

- Sont exonérées d'office de prélèvement :

les communes exonérées du prélèvement au titre du FPIC et les 115 premières communes d'outre-mer classées en fonction de l'indice synthétique servant à la répartition de leur dotation de péréquation

Art. 186 : Le « DILICO » (4/4)



Dotations à l'investissement local

Enveloppes budgétaires 2025 des dotations d'investissement

Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
DETR	1 046	924
DSIL*	420	382
DSIL exceptionnelle	0	114
DPV	150	130
DSID	212	168
DDEC	326	326
DRES	661	661
Fonds vert	1 150	1 124

*Financement de 150 M€ (une partie de la hausse de la DGF) par de la DSIL (d'où baisse des AE et CP par rapport à 2024)

Art. 139 - ÉTAT B : Fonds vert, doté de 1,15 milliard en AE en 2025, dont une partie sera fléchée vers un « fond territorial climat »

Programme	Année	Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
380 : Fonds d'accélération de la transition écologique	2025	LFI 2025	1,150 M€ (-1,350 Md€ par rapport à la LFI 2024) dont 200 M€ (réduits à 100 M€ ?) dédiés au financement d'un « fonds territorial climat », pour aider les collectivités qui se sont dotées d'un plan climat	1,124 Md€
	2024	Loi de finances de fin de gestion pour 2024	1,599 Md€	0,629 Md€
		Décret du 21 février 2024	1,999 Md€	0,694 Md€
	2023	LFI 2024	2,499 Md€	1,124 Md€
		Loi relative aux résultats de la gestion 2023	1,999 Md€	0,302 Md€
		LFI 2023	2,000 Md€	0,500 Md€

Dispositions concernant la fiscalité

Art. 44 : Exonération de TFPNB des terrains cédés à la SAFER Guyane

Art. 45 : Possibilité de baisser la TVA en Guadeloupe, à la Martinique, et à la Réunion.

Art. 47 : Prorogation de l'abattement de 30 % de TFPB pour les logements locatifs situés en QPV dans les départements d'outre-mer

Art. 63 : Clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels

Art. 78 : Mise en œuvre d'une réfaction de TGAP de 20 % pour la Corse entre 2025 et 2029

Art. 79 : Mise en œuvre d'une réfaction de TGAP outre-mer en fonction des investissements en faveur du tri ou de la valorisation matière des déchets

Art. 80 : Exonération de TGAP des combustibles solides de récupération destinés à la production de gaz bas-carbone

Art. 89 : Maintien de l'éligibilité des industriels à la CFE entre la cessation et la remise en état du site fermé

Art. 101 : Clarifications sur la revalorisation des tarifs de la taxe de séjour en fonction de l'inflation

Art. 103 : Création d'une taxe sur les paris hippiques sur les courses passées

Art. 109 : Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales au titre de 2025

Art. 110-115 : Assujettissement des seules résidences secondaires à la taxe d'habitation

Art. 111 : Assujettissement à la taxe d'aménagement et exonération de la taxe sur les bureaux pour les locaux faisant l'objet d'un projet de transformation en logements

Art. 112 : Exonération de la TSCA aux contrats de groupe souscrits par les employeurs publics

Art. 114 : Décalage de la date limite de la convention permettant l'abattement de 30 % de TFPB pour des logements sociaux situés dans un QPV

Art. 116 : Relèvement à 5 % du plafond du taux des DMTO fixé par les départements

Art. 117 : Hausse du plafond de la taxe de déchèterie et d'incinération des déchets

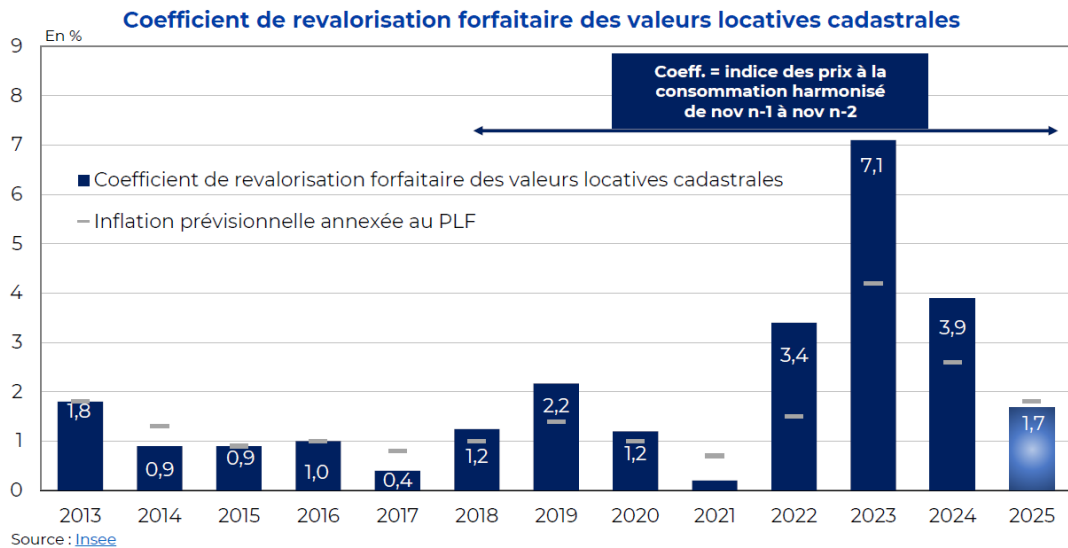
Art. 118 : Instauration facultative d'un versement mobilité régional au taux maximal de 0,15 % (France hors OM)

Art. 119 : Modulation possible des exonérations du tarif des cartes grises sur les véhicules électriques

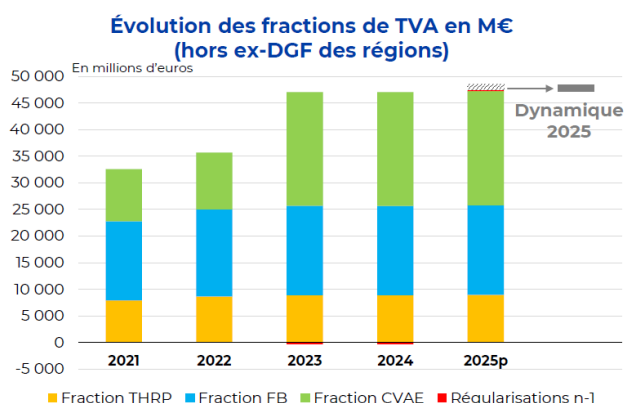
Art. 121 : Plafonnement de la variation de la valeur locative des monuments historiques

Art. 185 : Adaptation de la fiscalité liée au projet Cigéo

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Art. 109 : pas de dynamique fiscale pour les collectivités sur la TVA en 2025, sauf pour le fonds de sauvegarde des départements. Puis, à compter de 2026, dynamique de l'année précédente.



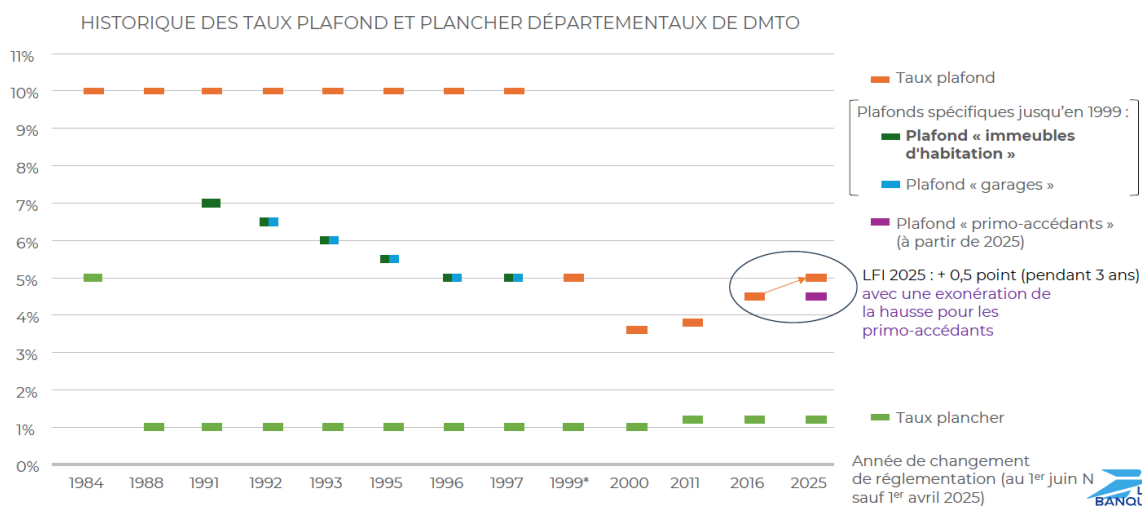
Rappel des prévisions successives de TVA nette

En Md€	Montant de la TVA nette				
	2021	2022	2023	2024	2025
Prévision initiale		192,108	215,034	219,673	216,512 (e)
Prévision revue		204,597	210,182	210,121	
Définitif	186,709	202,716	208,351	211,102 (e)	

Sources : REI, LFI et calculs La Banque Postale



Art. 116 : Hausse de 5 points du taux plafond départemental des DMTO



* À partir de 1999, il n'y a plus qu'un seul taux plafond



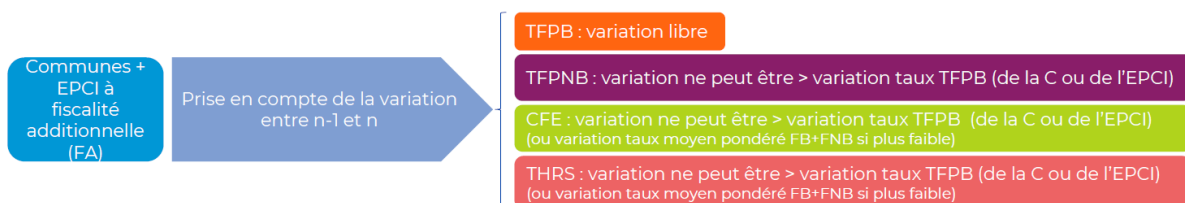
Art. 118 : Instauration facultative d'un VM régional – Historique du taux plafond et des majorations

Caractéristique de la commune ou de l'AOM	Année de changement de réglementation du taux plafond VM										
	1977	1983	1989	1992	1993	1996	2004	2010	2011	2012	2025
<10 000 habitants si présence d'au moins une commune touristique										0,55%	0,55%
10 000 à 20 000 habitants							0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%
20 000 à 30 000 habitants							0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%
30 000 à 50 000 habitants			0,50%	0,50%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%
50 000 à 100 000 habitants			0,50%	0,50%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%
50 000 à 100 000 habitants et réalisation d'un TCSP									0,85%	0,85%	0,85%
> 100 000 habitants			1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
> 100 000 habitants et réalisation d'une infrastructure de transport collectif subventionnée par l'Etat			1,50%	1,75%	1,80%	1,75%					
> 100 000 habitants et réalisation d'une infrastructure de transport routier ou guidé							1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
> 300 000 habitants		1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
> 300 000 habitants et réalisation d'une infrastructure de transport collectif subventionnée par l'Etat		1,50%	1,50%	1,75%	1,80%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
Majoration EPCI				0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%
Majoration présence d'au moins une commune touristique								0,20%	0,20%	0,20%	0,20%
AOM régionale de métropole (hors Île-de-France)											0,15%

Source : code des communes et CGCT



Rappel : Les règles de lien entre les taux depuis 2024 (hors situation particulière : taux nul ou très faible)



Si taux TFPB baisse → autres taux doivent baisser (à l'inverse autres taux peuvent baisser sans baisser le taux de TFPB)



Si taux consolidé TFPB baisse → autres taux doivent baisser (à l'inverse autres taux peuvent baisser sans baisser le taux de TFPB)

Rappel : fiscalité des résidences secondaires et dérogations à la règle de lien

Dispositif dérogatoire depuis 2024

Pour les communes, si taux de THRS < 75 % de la moyenne constatée pour l'ensemble des communes du département

→ elles peuvent majorer leur taux avec une double condition :

- leur nouveau taux ne doit pas dépasser 75 % du taux moyen des communes du département,
- l'évolution ne doit pas être supérieure à 5 % du taux moyen des communes du département.

Pour les EPCI à FP, si taux THRS < 75 % de la moyenne constatée pour l'ensemble des EPCI à FP au niveau national

→ ils peuvent majorer leur taux avec une double condition :

- leur nouveau taux ne doit pas dépasser 75 % du taux moyen national des EPCI à FP,
- l'évolution ne doit pas être supérieure à 5 % du taux moyen national des EPCI à FP.

Dispositions concernant les autres mesures

Art. 74 : Compensation liée au transfert de compétences aux régions en matière de formations sanitaires et sociales

Art. 99 : Assimilation pour 3 ans des communes anciennement classées en ZRR à celles classées en ZFR

Art. 100 : Prorogation d'un an des exonérations de TFPB et CFE dans les QPV

Art. 120 : Affectation aux AOM d'une fraction de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre

Art. 123 : Compensation du transfert du réseau routier aux départements

Art.128 : Versement d'avances remboursables aux collectivités d'outre-mer

Art. 129 : Réforme du financement du compte d'affectation spéciale (CAS) « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (Facé)

Art. 130 : Modification du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

Art. 132 : Financement de l'expérimentation du transfert à la sécurité sociale du financement de la section dépendance des EHPAD

Art.171 : Renouvellement des quartiers prioritaires de la ville

Art. 184 : Prolongation pour deux ans du schéma de financement de la Métropole du Grand Paris

Art. 188 : Soutien financier aux communes pour la politique d'accueil des jeunes enfants



Dispositions relatives à la masse salariale

Art. 189 : Passage du taux de remplacement à 90 % du traitement en cas de congés de maladie ordinaire de courte durée des fonctionnaires. Le [décret n°2025-198 du 27/02/2025](#) étend aux contractuels cette mesure, entrée en vigueur depuis le 1er mars 2025.

Décret du 30 janvier 2025 : Hausse de 12 points en 4 ans (doit 3 points chaque année sur la période 2025-2028) du taux de cotisation employeur à la CNRACL.



Le décret concernant l'application de la prime GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) n'ayant pas été publié, il semble confirmé que, comme en 2024, elle ne sera pas versée. Cette prime a été créée en 2008, elle permet de compenser à certains agents l'écart d'évolution entre leur rémunération et l'inflation. Pour en bénéficier, l'évolution indiciaire de l'agent doit être inférieure à l'inflation sur une période de référence de 4 ans.

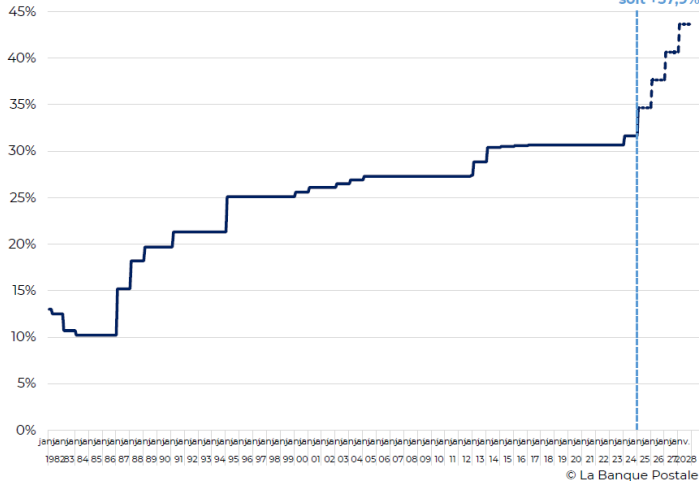


Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1er janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024, qui visait à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL, est donc annulée.



Dispositions relatives à la masse salariale

Taux de cotisation CNRACL- part employeur



Rappel : le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de l'adoption par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL.

Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux.

Ces avis n'étant que consultatifs, un [décret](#) entérinant cette hausse est paru le 30 janvier 2025. Il met en œuvre une hausse de cotisations employeurs de **trois points par an pendant quatre ans**.

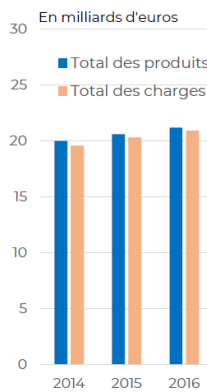
(Pour aller plus loin : [rapport Igas-IGF-IGA sur la situation financière de la CNRACL](#))



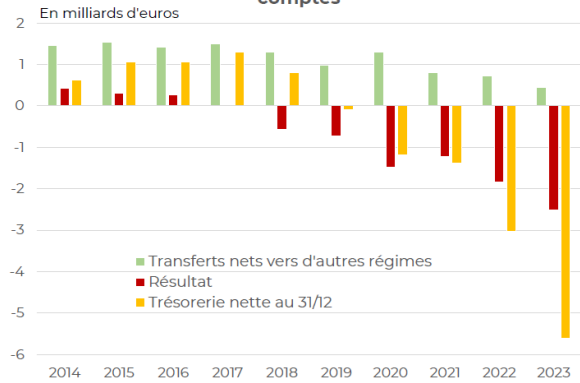
Dispositions relatives à la masse salariale

État des comptes de la CNRACL

Produits et charges



Éléments significatifs de la dégradation des comptes



© La Banque Postale
Source : comptes de la CNRACL

Glossaire

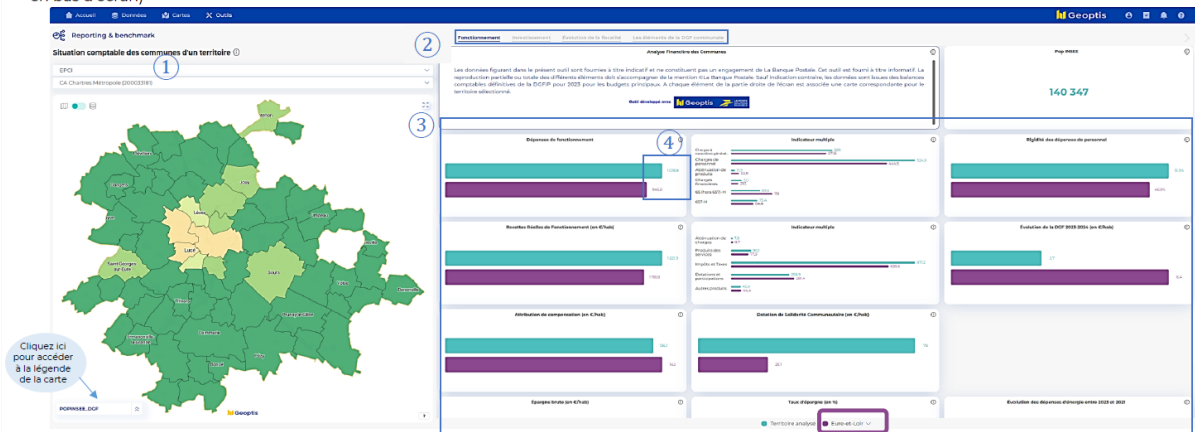
AOM autorité organisatrice de la mobilité	DOM Départements d'outre-mer	FPU Fiscalité professionnelle unique	RSA Revenu de solidarité active
BT 01 Indice national du bâtiment tous corps d'état	DPOM Dotation de péréquation des communes d'outre-mer	FSRIF Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France	RVLLP / VL Révision des valeurs locatives des locaux professionnels / Valeur locative
C Communes	DPV Dotation politique de la ville	GFP Groupement à fiscalité propre	TaSCom Taxe sur les surfaces commerciales
CC Communauté de communes	DRF Dépenses réelles de fonctionnement	IFER Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
CFE Cotisation Foncière des Entreprises	DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	kVA Kilovoltampère	TFPB / TAFB Taxe foncière sur les propriétés bâties / Taxe additionnelle à la TFPB
CFU compte financier unique	DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	kWh Kilowattheure	TFPNB / TAFNB Taxe foncière sur les propriétés non bâties / Taxe additionnelle à la TFPNB
CTU Collectivités territoriales uniques	DSR Dotation solidarité rurale	LF / LFR Loi de finances / Loi de finances rectificative	TH Taxe d'habitation
CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	DSU Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	LFI Loi de finances initiale	THLV Taxe d'habitation sur les logements vacants
CVS-CJO correction des variations saisonnières (CVS) et des effets de jours ouvrables (CJO)	EPCI à FP EPCI à fiscalité propre	LPPF Loi de programmation des finances publiques	THRP Taxe d'habitation sur les résidences principales
DACOM dotation d'aménagement des communes d'outre-mer	EPCI Établissement public de coopération intercommunale	MGP Métropole du Grand Paris	THRS Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	EPT Établissements publics territoriaux	(P)LFSS (Projet) de loi de financement de la sécurité sociale	TICFE Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux	FA Fiscalité additionnelle	PIB Produit intérieur brut	TP01 Index général tous travaux
DGF Dotation globale de fonctionnement	FDPTP Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle	PLF Projet de loi de finances	TRV Tarif règlementé de vente
DMTO Droits de Mutation à Titre Onéreux	FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	PSR Prélèvement sur recettes	TVA Taxe sur la valeur ajoutée
DNP Dotation nationale de péréquation	FPIC Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	RRF Recettes réelles de fonctionnement	VM Versement mobilité

IV Cartographie : nouvel outil gratuit à votre disposition

Pour accéder aux données financières et fiscales d'un territoire donné, vous pouvez accéder à notre outil avec [ce lien](#).

Notice d'utilisation :

- 1 Sélectionnez le maillage de votre territoire (EPCI, Département, Région) et la zone concernée
- 2 Choisissez le type d'information recherché (ratios sur le fonctionnement, ratios sur l'investissement, éléments sur la fiscalité, éléments de la DGF communale...)
- 3 En sélectionnant une des tuiles (ou l'un des découpages inclus dans la tuile), vous obtenez directement l'affichage de la carte correspondante à gauche
- 4 En **couleur cyan** est indiquée la moyenne du territoire sélectionné, et en **couleur violet** la moyenne de l'échantillon (qui peut être changé en utilisant la flèche en bas d'écran)



Lien : <https://gms.globalmapsolution.com/share/7a419ec4-062e-434f-a22b-9e101626e552?q=eyJ0c0VudGloOeSI6eyJnSWQlOjlsIm5vbWdlbyl6IlByb3ZlbnNlUFscGVzLUP0dGUgZCdBenVylwiwZ2VvQ29kZSI6IjZlbnNlUFscGVzLUP0dGUgZCdBenVylwidHNJZCI6NDk5fSwiY29tcGFyZVRzSWQlOjQ5OH0%3D>

II- RESULTATS DES BUDGETS 2024

RESULTAT EXERCICE SPANC 2024

DEP FONCT	128 881,03 €		DEP INV	93,51 €	
REC FONCT	112 247,94 €		REC INV	1 339,50 €	
Résultat exercice	- 16 633,09 €		Résultat exercice	1 245,99 €	
Excédent réporté	25 474,57 €		Excédent reporté	13 056,47 €	
Résultat global	8 841,48 €	002	Résultat global	14 302,46 €	001

➤ Déficit de fonctionnement important à rééquilibrer en 2025

➤ **Besoin de réviser les tarifs en 2025 pour rééquilibrer le budget SPANC et en comparaison des autres EPCI :**

	CCDB	CCPN	CCPR	CCPL (transfert au RDE 24)	Grand Périgueux
Redevance (par an)	22 €	27 €	28 €	Facturation à l'acte ?	16 €
Contrôle Vente	88 €	180 €	120 €	150 €	120 €
Contrôle Conception	64,90 €	220 €	140 €	110 €	110 €
Contrôle Réalisation	79,20 €	50 €	0 €	110 €	90 €

RESULTAT EXERCICE ENFANCE 2024

DEP FONCT	2 197 474,58 €		DEP INV	344 559,74 €	
REC FONCT	2 197 474,58 €		REC INV	148 288,05 €	
Résultat exercice	- €		Résultat exercice	- 196 271,69 €	
déficit reporté			Excédent reporté	181 716,02 €	
Résultat exercice	- €	002	Résultat global	- 14 555,67 €	001
			RAR DEPENSES	312 855,00 €	
			RAR RECETTES	558 195,60 €	
			Résultat	230 784,93 €	
subv équilibre	1 287 643,44 €				
subv prévue	1 569 683,89 €				

- Investissement prévu de 905 K€ avec un emprunt prévu à hauteur de 257 K€.
- Emprunt réalisé pour 90 K€.
- Subvention DETR 464 K € intégrée en RAR.

RESULTAT EXERCICE CULTURE 2024

DEP FONCT	541 526,81 €			DEP INV	112 244,82 €	
REC FONCT	697 081,68 €			REC INV	35 479,70 €	
Résultat exercice	155 554,87 €			Résultat exercice	- 76 765,12 €	
déficit reporté				Excédent reporté	12 717,70 €	
Résultat exercice	- 155 554,87 €	002		Résultat global	- 64 047,42 €	001
				RAR DEPENSES	131 507,45 €	
				RAR RECETTES	40 000,00 €	
				Résultat	- 155 554,87 €	
subv équilibre	651 049,26 €					
subv prévue	517 453,26 €					

➤ Investissement prévu de 200 K€ avec un emprunt prévu à hauteur de 200K€.

AFFECTATION DU RESULTAT			
Excédent de fonct.	155 554,87 €		
Déficit d'inv	155 554,87 €	1068	
	- €	002	

➤ Emprunt réalisé pour 40 K€.

➤ Déficit compensé par subvention d'équilibre abondée de 155 K€ pour rééquilibrer le budget en investissement.

RESULTAT EXERCICE LOGEMENTS 2024

DEP FONCT	58 019,18 €			DEP INV	42 238,74 €	
REC FONCT	82 873,09 €			REC INV	20 238,51 €	
Résultat exercice	24 853,91 €			Résultat exercice	- 22 000,23 €	
Excédent reporté	3 898,02 €			Excédent reporté	50 521,22 €	
Résultat global	28 751,93 €	002		Résultat global	28 520,99 €	001
				RAR DEPENSES	30 566,06 €	
				Résultat	- 2 045,07 €	
AFFECTATION DU RESULTAT						
Excédent de fonctionnement	28 751,93 €					
Déficit d'investissement	- 2 045,07 €	1068				
	26 706,86 €	002				

RESULTAT EXERCICE MAISON DE SANTE 2024

DEP FONCT	162 401,38 €			DEP INV	88 552,18 €	
REC FONCT	212 331,40 €			REC INV	89 503,66 €	
Résultat exercice	49 930,02 €			Résultat exercice	951,48 €	
				Déficit reporté	50 881,50 €	
				Résultat global	49 930,02 €	001
				RAR DEPENSES		
				RAR RECETTES		
subv équilibre =	def fonct + déf inv			Résultat	49 930,02 €	
subv équilibre 2024 =	142 596,40 €					
subv prévue	197 755,38 €					
AFFECTATION DU RESULTAT						
Excédent de fonctionnement	49 930,02 €					
Déficit d'investissement	49 930,02 €	=>	1068			
	- €	=>	002			

RESULTAT EXERCICE TOURISME 2024

DEP FONCT	507 350,95 €			DEP INV	25 461,38 €		
REC FONCT	507 350,95 €			REC INV	35 552,47 €		
Résultat exercice	- €			Résultat exercice	10 091,09 €		
				Excédent reporté	124 975,81 €		
				Résultat global	135 066,90 €		001
				RAR DEPENSES	109 731,42 €		
				RAR RECETTES	236 250,00 €		
				Résultat	261 585,48 €		
subvention versée	300 457,46 €						
subvention prévue	295 433,06 €						

- Recettes des visites du site touristique réduites à 60 K€ (contre 300 K€ en 2023) avec la fermeture cette année, d'où une subvention d'équilibre de 300 K€ (contre 92K€ en 2023).
- Emprunt réalisé pour 155 K€ en vue des travaux à venir pour sécuriser la falaise (pare-blocs et filets plaqués) pour financer les travaux d'urgence (109 K€ en RAR) et dans l'attente d'attribution de subvention DETR et DRAC.

RESULTAT EXERCICE ZAE 2024

DEP FONCT	1 278 464,89 €			DEP INV	821 024,88 €		
REC FONCT	1 113 600,42 €			REC INV	1 172 318,73 €		
Résultat exercice	- 164 864,47 €			Résultat exercice	351 293,85 €		
Excédent reporté	155 065,66 €			Déficit reporté	986 013,28 €		
Résultat global	- 9 798,81 €	002		Résultat global	- 634 719,43 €		001

- Un première vente réalisée à Valégeas 40 K€.
- Opération aménagement terrain déchetterie SMCTOM : Participation du Conseil départemental 150K€ réalisé et la vente au SMCTOM (113 K€). Déficit de cette opération à compenser, d'où une avance réalisée par le budget principal de 150 K€.
- 2 ventes en cours chez notaire pour 69 K€ : Faye 46 K€ et Valégeas 23 K€.

RESULTAT EXERCICE ZAE BRANDISSOU 2024

DEP FONCT	233 496,49 €			DEP INV	200 540,56 €		
REC FONCT	204 091,00 €			REC INV	226 157,42 €		
Résultat exercice	-29 405,49 €			Résultat exercice	25 616,86 €		
Excédent reporté	63 265,12 €			Déficit reporté	226 157,42 €		
Résultat global	33 859,63 €	002		Résultat global	-200 540,56 €		001

- 1 projet de vente en cours pour 45 K€ à la Sté Desvergnés Energies (Sylvain BEAUJOUAREIX)
- Travaux Aménagement 528 K€ prévus, avec une subvention du Conseil départemental qui était de 100 K€ pour aménagement terrain (Centre technique à transférer) et une subvention DSIL de 211 K€, pour la mise en vente des autres terrains restants.

RESULTAT EXERCICE ZAE PIERRE LEEVE 2024

DEP FONCT	76 662,82 €			DEP INV	76 662,82 €		
REC FONCT	76 662,82 €			REC INV			
Résultat exercice	0,00 €			Résultat exercice	-76 662,82 €		
Excédent reporté				Déficit reporté			
Résultat global	0,00 €	002		Résultat global	-76 662,82 €	001	

- 1 projet de vente en cours pour 70 K€ aux kinés.
- Travaux Aménagement à prévoir, avec une subvention du Conseil départemental qui était de 100 K€ pour aménagement terrain (Centre technique à intégrer).

RESULTAT EXERCICE BUDGET PRINCIPAL 2024

DEP FONCT	10 372 815,04 €			DEP INV	1 924 132,33 €		
REC FONCT	10 436 812,74 €			REC INV	2 385 303,91 €		
Résultat exercice	63 997,70 €			Résultat exercice	461 171,58 €		
Excédent reporté	1 466 793,74 €			Déficit reporté	1 026 799,41 €		
Résultat global	1 530 791,44 €			Résultat global	- 565 627,83 €	001	
				RAR DEPENSES	185 649,32 €		
				RAR RECETTES	475 208,00 €		
				Résultat	- 276 069,15 €		
Affectation du résultat							
Excédent de fonctionnement	1 530 791,44 €						
Inv dépenses	- 276 069,15 € =>		1068				
	1 254 722,29 € =>		002				

- Subventions d'équilibre 2 382 K€ vers 4 Budgets Annexes
- Subvention d'équilibre 333 K€ au CIAS
- Emprunt réalisé pour 215 K€

- Affectation au « 1068 » : 483 K€ pour les budgets : Principal 276K€, Culture 155K€(décision DDFIP), Logements 2K€, Santé 50 K€.
- + Excédent de fonctionnement 1 254 K€
- Total de 1 738 K€

Résultats du Budget principal

➤ Recettes de fonctionnement

Montants en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% 23-24
produits prestations (comptes 70x)	58	75	74	58	57	70	21,7%
TH	1 418	1 432	361	358	416	512	23,2%
TF	646	658	628	657	707	832	17,8%
TFNB	96	97	100	104	111	128	15,4%
TAFNB	18	18	18	19	20	21	5,5%
CFE	1 063	1 102	790	832	1 010	1 042	3,2%
TMAPI						82	
FNGIR	-306	-306	-306	-306	-306	-336	10,1%
CVAE	620	637	624	570	0		
IFER	78	85	99	110	117	125	7,0%
TASCOM	60	63	69	81	81	85	4,9%

➤ Recettes de fonctionnement (suite)

Montants en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% 23-24
FPIC attribution	191	105	225	222	211	223	5,7%
FPIC contribution	-88	-128	-119	-125	-102	-62	-39,7%
attribution de compensation recue	943	968	952	952	952	919	-3,4%
attribution de compensation versée	-60	-56	-63	-63	-63	-58	-7,6%
fraction TVA TH			1 129	1 237	1 271	1 260	-0,9%
fraction TVA CVAE					669	662	-1,1%
fraction TVA n-1					-11		-100,0%
prlvt divers	0	-1	-1	-1	-40	-3	-92,8%
TEOM	1 365	1 392	1 514	1 676	1 879	2 102	11,9%
autres fiscalités	22	31	146	170	14		-100,0%

➤ Recettes de fonctionnement (suite)

Montants en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% 23-24
dotation interco base	114	118	115	113	112	127	13,6%
dotation interco <u>pereq</u>	270	268	270	263	258	287	11,4%
dotation interco <u>écretement</u>			1	8	18		-100,0%
dotation compensation	296	291	285	279	277	272	-1,7%
allocation compensatrice	149	141	416	450	586	545	-7,0%
participations	78	56	43	123	123	69	-43,4%
fctva						109	
op régie			8				
produits autres (75x)	17	18	17	71	152	51	-66,4%
except (comptes 77x)	12	42	51		0	2	300,0%
042 opération ordre (+775)	124	77	103	238	282	896	218,3%
TOTAL	7 184	7 182	7 550	8 098	8 797	9 978	13,4%

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Montants en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% 23-24
achats (comptes 60x)	216	221	206	236	267	262	-1,9%
prestations (comptes 61x, 62x)	438	521	691	768	821	934	13,7%
impôts et taxes (comptes 63x)	2	41	31	17	13	15	19,7%
personnel net (comptes 64x et 6218 - 013)	1 408	1 440	1 455	1 597	1 668	1 818	9,0%
subventions	111	100	138	2 068	2 286	2 848	24,6%
participations obligatoires	1 919	1 915	2 041	2 221	2 456	2 699	9,9%
elus	115	108	104	107	141	109	-22,8%
charges financières (comptes 66x) except (autres 658x, comptes 67x)	114	97	85	83	93	86	-6,7%
arrondis	1 868	1 838	1 824			40	/
042 opération ordre + provisions	265	212	246	424	471	1 110	135,9%
TOTAL	6 456	6 491	6 820	7 520	8 214	9 922	20,8%

➤ **Réalisé des « Charges à caractère général » 011 et évolution depuis 2021**

BUDGETS	2024		2023		2022		2021
	€	Tx variation / N-1	€	Tx variation / N-1	€	Tx variation / N-1	€
PRINCIPAL	1 210 596 €	9,08 %	1 100 731 €	7,27 %	1 020 724 €	9,20 %	926 867 €
ENFANCE	453 897 €	17,65 %	373 790 €	5,41 %	353 582 €	5,02 %	335 840 €
CULTURE	111 857 €	-1,10 %	113 084 €	25,92 %	83 767 €	-7,23 %	89 826 €
MAISON DE SANTE	35 942 €	7,06 %	33 403 €	-51,82 %	50 713 €	-4,30 %	52 895 €
SPANC	46 552 €	0,86 %	46 150 €	-16,02 %	53 542 €	8,85 %	48 805 €
TOURISME	134 839 €	-25,32 %	168 978 €	12,86 %	147 248 €	30,82 %	101 870 €

➤ **Réalisé des « Charges de personnel » 012 et évolution depuis 2021**

BUDGETS	2024		2023		2022		2021
	€	Tx variation / N-1	€	Tx variation / N-1	€	Tx variation / N-1	€
PRINCIPAL	1 818 020 €	8,27 %	1 667 621 €	4,15 %	1 598 489 €	8,99 %	1 454 779 €
ENFANCE	1 655 594 €	8,11 %	1 521 332 €	7,04 %	1 414 233 €	14,13 %	1 214 470 €
CULTURE	290 387 € *	2,37 %	283 508 €	6,05 %	266 356 €	20,78 %	211 002 €
MAISON DE SANTE	79 286 €	4,98 %	75 337 €	18,13 %	61 679 €	16,46 %	51 524 €
SPANC	78 497 €	7,64 %	72 499 €	2,66 %	70 569 €	11,42 %	62 510 €
TOURISME	336 813 €	0,10 %	336 478 €	10,59 %	300 840 €	11,01 %	267 713 €

* 1 part des charges 2024 non versées à prévoir sur budget 2025

22

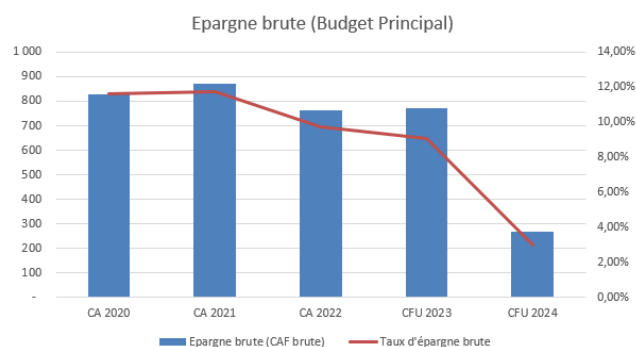
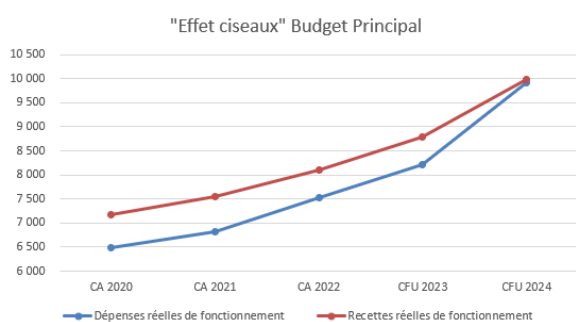
➤ Subventions versées

Subventions d'équilibre versées aux Budgets annexes	2024	2023	Evolution %
Enfance - Jeunesse	1 288 K€	1 142 K€	13 %
Culture	651 K€	489 K€	33 %
Maison de santé	143 K€	152 K€	- 6%
Tourisme	300 K€	92 K€	226 %
Total	2 382 K€	1 875 K€	27 %

Subventions	2024	2023	Evolution %
CIAS	333 K€	300 K€	11 %
Associations	108 K€	134 K€	24 %

➤ Résultats du Budget principal

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	6 491	6 820	7 520	8 214	9 922
Dépenses moins les opérations d'ordre et les provisions	6 280	6 574	7 096	7 744	8 813
Recettes réelles de fonctionnement	7 183	7 550	8 098	8 797	9 978
Recettes moins les opérations d'ordre et les cessions	7 106	7 447	7 860	8 515	9 082
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Epargne brute (CAF brute)	826	873	764	771	269
Taux d'épargne brute (seuils 10% et 7%)	11,62%	11,72%	9,72%	9,05%	2,96%



Résultats du Budget principal

➤ Recettes d'investissement

Montants en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% 23-24
subventions	265	677	211	549	406	559	37,5%
FCTVA	238	95	191	190	197	177	-10,2%
emprunts	500	900	1 000	400	400		-100,0%
autres fonds	83	100	114	140	105		-100,0%
caution immob financiere			23				
1068	639	664		857		538	
040 opération ordre	265	212	246	424	471	1 110	135,9%
041 opération ordre et régularisation bilan	16	60	44	38	4	2	-45,5%
TOTAL	2 005	2 708	1 829	2 599	1 582	2 385	50,7%

➤ Dépenses d'investissement

Montants en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% 23-24
capital emprunt	581	501	993	491	528	579	9,6%
caution immob financière autres emp	34	36	29	43	6	156	2589,7%
equipement non eligible	134	87	69	110	126	84	-33,2%
equipement	919	538	1 084	2 360	773	840	8,6%
040 opération ordre	118	61	100	220	265	263	-0,6%
041 opération ordre et régularisation bilan	9	57	44	43	4	3	-43,2%
TOTAL	1 795	1 279	2 319	3 267	1 702	1 924	13,1%

III – ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF brute Budget principal	869	826	873	764	771	270
CAF brute enfance jeunesse	35	34	37	58	57	58
CAF brute culture et sports	16	22	21	22	22	179
CAF brute logts	36	38	45	43	41	37
CAF brute m santé	297	88	130	87	86	81
CAF brute spanc	-3	-17	7	-5	13	-15
CAF brute tourisme	26	29	54	97	36	33
CAF brute ZAE	0	7	134	0	-2	-167
CAF brute Brandissou	0	0	0	64	0	-30
CAF brute Pierre levée	0	0	0	0	0	0
CAF brute globale	1 276	1 026	1 301	1 128	1 025	445
CAF nette Budget principal	287	325	-120	273	243	-309
CAFnette enfance jeunesse	21	19	-3	16	15	15
CAF nette culture et sports	-2	5	11	11	12	168
CAF nette logts	8	8	15	15	13	19
CAF nette m santé	222	12	53	9	7	1
CAF nette spanc	-3	-17	7	-5	13	-15
CAF nette tourisme	15	18	43	85	25	21
CAFnette ZAE	-38	-33	93	-36	-16	-181
CAF nette Brandissou	0	0	0	64	0	-30
CAF nette Pierre levée	0	0	0	0	0	0
CAF nette globale	511	337	98	432	312	-311
endettement Budget principal	4 849	5 248	5 255	5 164	5 032	4 470
endettement enfance jeunesse	79	764	723	682	640	596
endettement culture et sports	135	118	107	97	86	75
endettement logts	253	223	194	166	139	121
endettement ms	770	694	617	539	460	380
endettement spanc	0	0	0	0	0	0
endettement tourisme	130	119	108	96	85	74
endettement ZAE	166	127	86	51	36	22
endettement Brandissou	0	0	0	0	0	0
endettement pierre levée	0	0	0	0	0	0
Endettement global bancaire (au 31 décembre)	6 382	7 293	7 090	6 794	6 477	5 737
Capacité de désendettement - seuils 8 et 12 ans	5,0	7,1	5,5	6,0	6,3	12,9

CAF brute = Capacité d'autofinancement brute

Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement entre recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement.

CAF nette = Capacité d'autofinancement nette

Elle représente, après remboursement de la dette, le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci doit être positive pour pouvoir continuer à investir.

Capacité de désendettement

Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité. Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12. A partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge. Pour autant, la capacité de désendettement reste théorique, puisqu'elle suppose que l'épargne brute reste constante au fil des années. Or, cette épargne peut évoluer. Par exemple, elle diminue lorsque les recettes fiscales de la collectivité diminuent. Au contraire, elle augmente lorsque la collectivité réussit à baisser les coûts d'entretiens de certains services.

IV– DETTE

Emprunts réalisés sur les budgets 2024 en restes à réaliser (RAR) pour 2025:


500 000€, ce qui a permis un désendettement d'environ 200 000 €.

BUDGETS	Emprunts
PRINCIPAL	215 000 €
ENFANCE-JEUNESSE	90 000 €
CULTURE	40 000€
TOURISME	155 000 €
TOTAL	500 000 €

Endettement pluriannuel des budgets (au 1^{er} janvier) :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant du au 01/01
2022	806 732,05 €	110 223,88 €	696 508,17 €	0,00 €	0,00 €	7 090 034,76 €
2023	833 480,57 €	110 917,73 €	722 562,84 €	0,00 €	0,00 €	6 793 526,58 €
2024	858 387,01 €	112 313,96 €	746 073,05 €	0,00 €	0,00 €	6 477 035,26 €
2025	831 734,03 €	107 360,11 €	724 373,92 €	0,00 €	0,00 €	5 737 272,33 €
2026	802 673,01 €	95 197,88 €	707 475,13 €	0,00 €	0,00 €	5 512 898,41 €
2027	772 283,95 €	80 370,61 €	691 913,34 €	0,00 €	0,00 €	4 805 423,27 €
2028	741 786,70 €	66 376,94 €	675 409,76 €	0,00 €	0,00 €	4 113 509,92 €
2029	666 566,64 €	53 235,46 €	613 331,18 €	0,00 €	0,00 €	3 438 100,16 €
2030	633 734,60 €	42 309,36 €	591 425,24 €	0,00 €	0,00 €	2 824 768,97 €

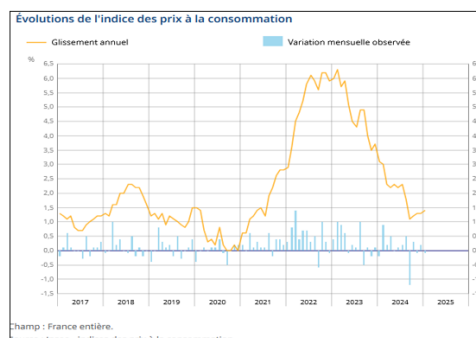
500 000 €
d'emprunts réalisés
en février 2025 que
l'on retrouve au
CRD au 1^{er} janvier
2026



IV– ENJEUX DES BUDGETS 2025-2026

Pour rappel - Contexte budgétaire national :

- Inflation des années 2022/2023 avec des prix qui se stabilisent à un niveau élevé en 2024.
- Hausse des taux d'intérêt directeurs de la BCE en parallèle puis réduction et stabilisation autour à 2,9 % en février 2025.
- Aggravation des déficits publics (-5,5% en 2023 et estimation à -6,1% en 2024), donc économies recherchées par l'Etat sur les collectivités territoriales



Contexte local :

- « Effet ciseau » qui s'accroît depuis 2020 sur le budget de la CCDB (budgets principal et annexes).
- Hausse de 1 point de fiscalité en 2024 pour limiter l'effet ciseau.
- Aggravation des déficits structures sociales (CIAS, Ruban vert, ...) en forte augmentation ces dernières années.
- Budgets annexes équilibrés avec des subventions du budget principal et des emprunts en investissement.
- Urgences : fermeture et travaux de sécurisation site touristique de l'Abbaye de Brantôme. état de la voirie. PICS/PCS. périls et mise en sécurité d'immeuble ...
- **Revue et maîtrise des dépenses de fonctionnement** pour limiter « l'effet ciseau » et la dégradation de nos résultats financiers :
 - ✓ adaptation des services,
 - ✓ efforts internes et externes,
 - ✓ proposer des solutions réalisables pour prioriser les actions et les missions ...
- **Programmation Pluriannuelle des Investissements (période 2025-2026):**
Proposer et faire des arbitrages avec un phasage des investissements en fonction de notre capacité budgétaire.

- **Budget 2025 très incertain et en baisse pour les collectivités : un PLF 2025 pour réduire le déficit public. Cela se traduit à environ 2,2 Md€ de restrictions imposées aux collectivités locales.**

Budget 2025 « Anticipons dès à présent cette baisse sur nos budgets » :

- **Maitrise des dépenses de fonctionnement :** prévoir plusieurs scénarii selon le degrés d'économie nécessaire pour boucler le budget 2025 (baisse de la qualité de services, réduction du personnel contractuel, réduction de la quantité (périmètre, capacité d'accueil, ...)
- **Recettes :** vérification des bases fiscales (cat 6M-7-8 et ventes immo à enjeu), Déclarations Ouverture Chantier et Achèvement Chantier, révision des tarifs, ...
- **Prioriser les investissements :**
 - actualiser les AP/CP (engagements pluriannuelles) ;
 - ajuster les nouvelles demandes en inscrivant besoins strictement nécessaires.

V– LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Budget principal : évolution de la fiscalité, de la DGF et du FPIC :

Fiscalité : l'hypothèse d'évolution retenue pour l'évolution des bases fiscales en 2025 est de +1.7%, et de garder pour la base prévisionnelle de TH prévu pour 2024 pour la revalorisation (étant donné les erreurs sur les déclarations qui ont engendré un trop perçu par les collectivités – pour rappel 1,3 milliards que l'Etat a compensé en 2024) ce qui peut donner un produit de fiscalité potentiellement en léger repli en 2025 :

	2024 (état 1259)	2024 réalisé	2025	Ecart 2024/2025	%
CFE	1 041 040 €	1 042 098 €	1 059 814 €	17 716 €	1,70%
TFB	830 520 €	832 134 €	846 280 €	14 146 €	1,70%
TFNB	128 270 €	128 863 €	131 054 €	2 191 €	1,70%
TH	468 551 €	512 501 €	476 516 €	- 35 985 €	-7,02%
TOTAL	2 468 381 €	2 515 596 €	2 513 664 €	- 1 932 €	-0,08%

Pour rappel les taux appliqués sont les suivants :

- **Taxe foncière des Entreprises (CFE) :** 26,00 %
- **Taxe Foncière propriété Bâtie (TFB) :** 6,00 %
- **Taxe Foncière propriété Non Bâtie :** 15,43 %
- **Taxe d'Habitation :** 11,40 %

Une étude avec des simulations sur les recettes fiscales plus approfondie peut être envisagée avec la DGFIP pour faire évoluer la fiscalité en fonction des besoins budgétaires des compétences exercées par la CCDB.

Pour information, les taux appliqués sur les autres Communautés de Communes et les deux Communautés d'Agglomération en Dordogne :

EPCI	habitants au 1/01/2024	taux TFB	produit total particulier (TFNB, TFB, TH)	taux CFE	produit CFE pro	produit pro /hab	fiscalité (part et pro)/hab
CC ISLE LOUE AUVEZERE EN PERIGORD	13 663	3,35	1 168 263	24,48	524 851	38 €	124 €
CC SARTLAT PERIGORD NOIR	16 155	2,65	1 369 081	28,38	2 173 057	135 €	219 €
CC PERIGORD LIMOUSIN	14 028	5,35	1 420 962	26,35	644 521	46 €	147 €
CC ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD	14 444	3,65	797 508	25,91	762 763	53 €	108 €
CC TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR	22 111	4,39	1 547 727	25,11	2 829 887	128 €	198 €
CC BASTIDES DORDOGNE PERIGORD	18 600	4,75	1 967 778	26,75	1 332 150	72 €	177 €
CA LE GRAND PERIGUEUX	104 024	4,74	7 302 241	27,76	9 271 285	89 €	159 €
CC DRONNE ET BELLE	11 324	6,00	1 427 341	26	1 041 040	92 €	218 €
CC PERIGORD NONTRONNAIS	15 112	5,00	1 465 928	25,9	814 037	54 €	151 €
CC VALLEE DE L'HOMME	15 828	7,84	2 439 646	29,49	1 104 457	70 €	224 €
CC ISLE DOUBLE LANDAIS	12 450	8,52	1 309 569	25,17	837 623	67 €	172 €
CA BERGERAC	60 766	9,78	9 106 252	27,82	5 435 750	89 €	239 €
CC ISLE VERN SALEMBRE EN PERIGORD	18 851	11,73	2 400 997	26,41	1 115 823	59 €	187 €
CC DU PERIGORD RIBERACOIS	19 433	13,91	4 761 030	29,15	824 362	42 €	287 €

Avec un taux pivot de Taxe Foncière Bâtie à 6,00%, la CCDB se situe à un niveau intermédiaire au niveau des taux appliqués par d'autres EPCI en Dordogne.

Ainsi, après la notification des bases fiscales, il pourrait être étudié de réviser en particulier le taux de CFE en 2025.

Les prévisions budgétaires 2025 l'IFER, la Taxe Additionnelle FNB et les allocations compensatrices sont reconduites à l'identique des prévisions 2024.

La CCDB anticipe une baisse des compensations (CVAE et TH) par des fractions TVA par rapport à la notification prévisionnelle de 2025.

FPIC :

Le projet de budget 2025 retient l'hypothèse d'une répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 comme en 2024, en restant prudent sur les montants, avec un reversement de 220 000€ et une contribution de 95 000 € :

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Contribution FPIC	119 201 €	124 938 €	102 173	92 374	95 000 €
Attribution FPIC	225 330 €	221 528 €	210 657	222 775	220 000 €
Solde FPIC	+106 129 €	+96 590 €	+108 484€	+ 130 401€	+ 125 000 €

DGF :

En 2024 le montant de la DGF globale perçue par la Communauté de Communes s'est élevé à 685 878 € pour la dotation d'intercommunalité (DI) et à 272 416 € pour la dotation de compensation (DC). Pour 2025 la prévision s'établit à 415 726 €* pour la DI et 272 422 €* pour la DC.

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Dotation d'intercommunalité	385 918 €	384 989 €	386 847 €	413 462 €	415 499 €
Dotation de compensation	284 867 €	278 618 €	277 019 €	272 416 €	267 908 €
TOTAL DGF	670 785 €	663 607€	663 865 €	685 878 €	683 407 €

*Source : Simulation Simco

Relation financière avec les communes : Attributions de compensation :**Évolution des relations financières de l'EPCI et de ses communes membres**

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Attribution de Compensation versée	63 223 €	63 223 €	63 223€	58 430 €	58 430 €
Attribution de Compensation perçue	951 475 €	951 475 €	951 475 €	919 008 €	895 039 €
Solde	888 252 €	888 252 €	888 252 €	860 578 €	836 609 €
<i>CIF de l'EPCI</i>	<i>0,66</i>	<i>0,66</i>	<i>0,66</i>	<i>0,66</i>	<i>0,66</i>

Synthèse des recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Impôts / taxes	6 678 173 €	6 988 220 €	7 444 189 €	8 009 074 €	8 126 039 €
Dotations, Subventions ou participations	1 129 903 €	1 236 765 €	1 372 182 €	1 409 354 €	1 309 898 €
Autres Recettes d'exploitation (013+70+75)	90 780 €	134 204 €	209 323 €	120 621 €	272 790 € *
Produits Exceptionnels	61 817 €	17 875 €	17 015 €	634 494 €	0 €
Total Recettes de fonctionnement	7 960 673 €	8 377 064 €	9 025 694 €	10 173 543 €	9 708 727 €
<i>Report N-1</i>	971 606 €	844 430 €	1 422 268 €	1 466 794 €	1 247 575 €

*détails - autres recettes d'exploitation : soule PV ressourcerie 25 000 € ; reversement du budget ZAE du Brandissou qui ne doit pas se réaliser 146 113€ ; loyers usine Villars ; remboursements travaux communes et personnel mis à disposition communes et SIVOSS .

2. Synthèse des recettes réelles de fonctionnement des budgets annexes :

Recettes réelles de fonctionnement budget Culture/Sport

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Recettes réelles de fonctionnement (€)	391 822	478 629	533 716	691 273	601 007
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	<i>347 588</i>	<i>435 791</i>	<i>489 658</i>	<i>651 046</i>	<i>562 182</i>

Recettes réelles de fonctionnement budget Enfance/Jeunesse

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Recettes réelles de fonctionnement (€)	1 631 863	1 822 064	1 961 929	2 177 058	2 387 380
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	<i>887 438</i>	<i>1 050 950</i>	<i>1 142 986</i>	<i>1 287 643</i>	<i>1 549 783</i>

Recettes réelles de fonctionnement budget Logements

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Recettes réelles de fonctionnement (€)	62 214	64 799	69 156	79 866	86 207
<i>Report N-1</i>	<i>18 134</i>	<i>15 964</i>	<i>12 511</i>	<i>3 898</i>	<i>26 706</i>

Recettes réelles de fonctionnement budget Maisons de santé

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Recettes réelles de fonctionnement (€)	253 053	215 721	207 986	208 934	260 508
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	<i>168 808</i>	<i>169 132</i>	<i>152 208</i>	<i>142 886</i>	<i>198 508</i>

Recettes réelles de fonctionnement budget Tourisme

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Recettes réelles de fonctionnement (€)	435 291	552 002	545 135	506 439	627 984
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	<i>121 571</i>	<i>112 747</i>	<i>92 952</i>	<i>298 718</i>	<i>306 284</i>

Recettes réelles de fonctionnement budget SPANC

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Recettes réelles de fonctionnement (€)	118 675	120 224	131 373	137 722	130 841
<i>Report N-1</i>	<i>15 164</i>	<i>20 886</i>	<i>14 256</i>	<i>25 474</i>	<i>8 841</i>

III- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Synthèse des propositions 2025 pour la section de fonctionnement du budget principal

Chapitre	Rappel prévision BP 2024	Proposition 2025
011 - Charges à caractère général	1 387 747	1 333 040
012 – Charges de personnel	1 836 500	2 064 400 *
014 – Atténuations de produits	505 100	486 331
65 – Charges de gestion courante	4 920 820	6 176 220
66 – Charges financières	99 785	92 772
67 – Charges spécifiques	1 540	1 000
68 – Dotations aux provisions	0	50 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 751 492	10 203 762
023 – Virement à la section d'investissement	578 467	540 618
042 – Dotations aux amortissements	236 500	356 750
Total des dépenses de fonctionnement	9 566 459	11 101 130

* Les charges de personnel prévoient 70 000 € pour remboursement de personnels extérieurs (c6218) dans la cadre de l'OPAH du Bassin Nontronnais avec la CCPN. L'OPAH étant porté par la CCDB, le personnel des 2 Communautés de communes doit être comptabilisé et une subvention de l'ANAH de 75 000 € est inscrite en recette pour les 2 Communautés de communes.

2. Les dépenses à caractère général et les autres charges de gestion courante :

Année	2021	2022	2023	2024	Proposition 2025
Charges à caractère général Chap 011	926 866 €	1 020 724 €	1 359 788 €	1 453 422	1 333 040
Autres charges de gestion Courante Chap 65	2 283 283 €	4 395 749 €	5 430 271 €	4 920 820	6 176 220
Total dépenses de gestion	3 210 149 €	5 416 473 €	6 790 059 €	6 308 567	7 509 259

Evolution des charges à caractère général :

Concernant les dépenses d'énergies, il est prévu une relative stabilité des dépenses, car la nette baisse des prix dans le cadre du groupement d'achat du SDE24 (électricité -13% et gaz -21%) est atténuée par une hausse des taxes et des coûts sur l'acheminement des énergies. Par ailleurs, le tarif de l'éclairage public subit une hausse importante de +18% en 2025 par rapport à 2024.

Pour le compte études et recherche, il est prévu l'inscription des dépenses suivantes :

- Diagnostics autonomie à hauteur de 10 000 € dans le cadre de l'OPAH-RR.
- Etude du SATESE pour la prise de compétence assainissement collectif (13 200€)
- Honoraires de diagnostics pour des périls d'immeubles (5 000€).
- En plus, il est prévu une prestation pour finaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) en complément des Plans Communaux de Sauvegarde des Communes pour un coût total en 2025 de 19 000 € pour la part CCDB (avec 4 000 € de coût annuel de licence) et 2 400 € pour la part des Communes qui sera refacturée par la CCDB aux Communes.

Concernant l'OPAH du Bassin Nontronnais porté par la CCDB pour les 2 EPCI, il est prévu un reversement à la CCPN d'un montant de 5 000 €, car la CCDB perçoit les subventions de l'ANAH pour les 2 EPCI (montant d'environ 75 000€).

Enfin, l'opération de démontage et remontage de la centrale photovoltaïque de Brantôme est en cours de réalisation. La refacturation du démontage de la centrale (29 846,40 €) est à prévoir en 2025 en dépenses de fonctionnement. Ensuite, il est à prévoir le remontage par la société Agir Energy ainsi que des frais raccordement avec Enedis sur le site du Brandissou.

Evolution des autres charges de gestion courante :

Augmentation de la cotisation au SDIS : + 10 221 € soit +2,59%. Cette hausse de la contribution a vocation à être inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine CLECT fixant les AC définitives 2025.

Reversement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères au SMCTOM de Nontron :

2024	2025	% 2024-2025
2 097 880 €	2 154 253 €	2,69 %

Besoin de financement et subventions d'équilibres prévues pour les budgets suivants :

Subventions aux budgets annexes	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	% prévu 2024-2025
Culture/Sport	517 453,26 €	651 046,70 €	562 182,34 €	8,64%
Enfance/Jeunesse	1 549 683,89 €	1 287 643,44 €	1 549 783,31 €	0,01%
Maison de santé	197 755,38 €	142 886,35 €	198 508,17 €	0,38%
Tourisme	295 433,06 €	298 718,38 €	306 284,07 €	3,67%
TOTAL	2 560 325,59 €	2 380 294,87 €	2 616 757,79 €	2,20%

Equilibre des budgets annexes des ZAE : il est prévu d'inscrire 129 385 € au total en subvention d'équilibre de fonctionnement les budgets annexes ZAE. Cela est présenté plus en détail dans la présentation des budgets annexes ZAE au cours des pages suivantes.

Subvention	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	% prévu 2024-2025
CIAS	426 000,00 €	333 000,00 €	380 000,00 €	-10,80%

Subventions	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	% prévu 2024-2025
Associations	123 500,00 €	134 303,89 €	131 800,00 €	6,72%

Provisions : en application du principe comptable de prudence, dès constatation d'un risque avéré, une collectivité peut constituer une provision au sein de son budget. A l'instar des contentieux en cours ou des risques de périls d'immeuble par exemple, il s'agit de prévoir une provision semi-budgétaire au compte 6815 en dépense de fonctionnement du budget principal. En 2024, il était prévu 80 816,88 € sur ce compte. Pour 2025, il est prévu un montant de provisions de 50 000€.

3. Synthèse des propositions 2024 pour la section de fonctionnement du budget Culture/Sport :

Chapitre	Rappel prévision BP 2024	Proposition 2025
011 - Charges à caractère général	113 945	138 970
012 – Charges de personnel	290 795	313 670
65 – Charges de gestion courante	115 660	111 452
66 – Charges financières	867	2 067

Chapitre	Rappel prévision BP 2024	Proposition 2025
68 – Dotations aux provisions	100	20
Total dépenses réelles de fonctionnement	521 367	566 179
023 – Virement à la section	10 715	14 715
042 – Dotations aux amortissements	27 842	25 854
Total des dépenses de fonctionnement	559 924	606 748

4. Synthèse des propositions 2024 pour la section de fonctionnement du budget
Enfance/Jeunesse :

Chapitre	Rappel prévision BP 2024	Proposition 2025
011 - Charges à caractère général	521 156	496 940
012 – Charges de personnel	1 686 356	1 770 300
65 – Charges de gestion courante	5 810	5 810
66 – Charges financières	5 100	4 258
67 - Charges spécifiques	1 050	1 050
68 – Dotations aux provisions	0	952
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 219 472	2 279 310
023 – Virement à la section	43 142	26 377
042 – Dotations aux amortissements	69 433	95 553
Total des dépenses de fonctionnement	2 332 047	2 401 240

5. Synthèse des propositions 2024 pour la section de fonctionnement du budget Logements :

Chapitre	Rappel prévision BP 2024	Proposition 2025
011 - Charges à caractère général	35 600	42 477
65 – Charges de gestion courante	100	1 000
66 – Charges financières	3 585	2 904
67 - Charges spécifiques	100	0
68 – Dotations aux provisions	0	783
Total dépenses réelles de fonctionnement	39 385	47 164
023 – Virement à la section	17 661	18 322
042 – Dotations aux amortissements	18 135	27 624
Total des dépenses de fonctionnement	75 181	93 110

6. Synthèse des propositions 2025 pour la section de fonctionnement du budget Maison de
santé :

Chapitre	Rappel prévision BP 2024	Proposition 2025
011 - Charges à caractère général	41 560	55 750
012 – Charges de personnel	80 752	81 770
65 – Charges de gestion courante	0	0
66 – Charges financières	10 841	8 289
67 - Charges spécifiques	1 500	2 400
68- dotations aux provisions	0	354
Total dépenses réelles de fonctionnement	134 653	148 563
023 – Virement à la section	80 152	81 203
042 – Dotations aux amortissements	34 757	34 007

Chapitre	Rappel prévision BP 2024	Proposition 2025
Total des dépenses de fonctionnement	249 562	263 773

7. Synthèse des propositions 2024 pour la section de fonctionnement du budget Tourisme :

Chapitre	Rappel prévision BP 2024	Proposition 2025
011 - Charges à caractère général	166 450	173 965
012 – Charges de personnel	380 000	390 000
65 – Charges de gestion courante	10 110	10
66 – Charges financières	3 317	7 076
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	559 877	571 051
023 – Virement à la section	11 334	22 959
042 – Dotations aux amortissements	33 273	32 165
Total des dépenses de fonctionnement	594 984	626 175

La participation au projet NOTT est prévue à 9 500 € en 2024 par convention avec les autres EPCI concernés (chapitre 65-charges de gestion courante) et affectée en 2025 au chapitre 012 (remboursement sur salaire).

8. Synthèse des propositions 2024 pour la section de fonctionnement du budget SPANC :

Chapitre	Rappel prévision BP 2024	Proposition 2025
011 - Charges à caractère général	57 873	47 336
012 – Charges de personnel	81 490	102 970
65 – Charges de gestion courante	210	585
67 - Charges exceptionnelles	600	3 000
68 – Dotations aux provisions	0	134
Total dépenses réelles de	140 173	154 025

Chapitre	Rappel prévision BP 2024	Proposition 2025
023 – Virement à la section	0	0
042 – Dotations aux amortissements	1 301	766
Total des dépenses de	141 474	154 791

9. Les dépenses de personnel :

Quelques données chiffrées relatives au personnel :

Au 1^{er} janvier 2025 l'effectif de la CCDB est de 115 agents soit 106,65 agents ETP qui se décomposent comme suit :

- Budget Principal : 42 agents soit 39,81 agents ETP
- Budget Culture/Sport : 7 agents soit 7 agents ETP
- Budget Enfance/jeunesse : 54 agents soit 46,61 agents ETP
- Budget Maison de santé : 2 agents soit 1,57 agents ETP
- Budget Tourisme : 8 agents soit 6,66 agents ETP
- Budget SPANC : 2 agents soit 2 agents ETP

Chapitre 012 Budgets	Réalisé 2024	Proposition 2025
Budget Principal	1 818 020	2 064 400
Budget Culture/Sport	290 386	313 670
Budget Enfance/Jeunesse	1 655 594	1 770 300
Budget Maison de santé	79 286	81 770
Budget Tourisme	336 813	390 000
Budget SPANC	78 497	102 970

L'évolution des dépenses en 2025 intègre les éléments suivants :

- Stagiairisations 2025 ;
- Avancements d'échelons et de grades 2025 ;
- Augmentation des cotisations CNRACL (+ 3 points). Cette mesure aura une incidence estimée en 2025 à environ 47 000 € pour la CCDB (450€/agent).
- Personnels contractuels limités : en particulier remplacements pour le Service Enfance/Jeunesse et saisonniers pour l'Office du Tourisme.
- Reversement à la CCPN du personnel de l'OPAH pour 70 000 € correspondant à une action mutualisée qui est portée par la CCDB et subventionnée par l'ANAH.

V. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses et recettes d'investissement du budget principal :

DEPENSES BUDGET PRINCIPAL (hors remboursement de la dette)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Subvention Périgord numérique	64 993	0	65 000
Subvention Abbé Pierre	0	0	25 000
Subvention OPAH+PRIMES	17 500	0	50 000
Avance budgets ZAE	150 000	0	1 001 543
Ressourcerie	5 577	0	0
Révision PLUI	920	0	2 000
Traverse de Brantôme 3 ^{ème} tranche	344	0	0
Construction Bâtiment communautaire Brantôme	26 954	0	901 000
Refonte site Internet	10 212	0	0
Voirie 2023	662 923	0	0
PAVE	0	0	20 000
Piste DFCI Bois du Lac	17 446	0	0
Piste DFCI Puy de Raussie	22 028	0	0
Voirie 2024	86 219	182 650	0
Voirie 2025			1 033 000
Administration générale 2023	2 325	0	0
Administration générale 2024	6 520	2 999	0

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Administration générale 2025			26 510
Aménagement de bourg Bourdeilles			100 000
Piste DFCI Puységne			34 000
Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)			50 000
Total dépenses d'équipement	1 073 961 €	185 649 €	3 308 053 €
Déficit reporté	1 026 799 €	/	565 627 €
Amortissement des subventions	263 268 €	/	56 664 €
Opérations patrimoniales	2 446 €		624 €
TOTAL	2 366 474 €	185 649 €	3 874 304 €

RECETTES BUDGET PRINCIPAL (hors emprunt)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Subvention Abbé Pierre	0 €	0	25 000 €
Ressorcerie	538 894 €	0	0 €
Construction Bâtiment communautaire Brantôme	0	260 208	0 €
Piste DFCI Bois du Lac	8 923	0	
Piste DFCI Puy de Raussie	11 014	0	
Piste DFCI Puységne			17 000
Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)			24 000
Emprunt	0	215 000	
Amortissements	1 109 751	0	356 750 €
Opérations patrimoniales	2 446	0	624 €

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
FCTVA	126 582 €	0	328 000 €
Taxe d'aménagement	49 883 €	0	45 000 €
Affectation du résultat	537 811 €	0	276 069 €
TOTAL	2 385 304 €	275 208	1 072 443 €

Le besoin de financement 2025 pour le budget principal si toutes les opérations se réalisent s'élève à 2 712 302 €.

2. Les dépenses et recettes du budget annexe culture/sport :

BUDGET CULTURE/SPORT DEPENSES (hors remboursement de la dette)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Piscine de Champagnac	24 725 €	0	0 €
Médiathèque Champagnac	315 €	0	12 200 €
Bibliothèque Bourdeilles	439 €	0	0 €
Réseau Culture	4 404 €		950 €
Bibliothèque Mareuil	160 €		0 €
Bibliothèque Brantôme	640 €		0 €
Construction Médiathèque Mareuil	65 039 €	131 507	930 000 €
Amortissement des subventions	5 808 €	0	5 741 €
Déficit reporté	0	0	64 047
Total dépenses d'équipement	101 530 €	131 507 €	1 012 938 €

RECETTES BUDGET CULTURE/SPORT (hors emprunt)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Piscines	0 €		0 €
Médiathèques	0 €		0 €
Emprunt		40 000	
Amortissement	29 156 €		25 854 €
FCTVA	275 €		175 000 €
Excédent reporté	0 €		0 €
Affectation du résultat	0 €		155 554 €
Total	29 431 €	40 000 €	356 408 €

Le besoin de financement 2025 pour le budget principal si toutes les opérations se réalisent s'élève à 748 037 €.

3. Les dépenses et recettes du budget annexe enfance/jeunesse :

DEPENSES BUDGET ENFANCE/JEUNESSE (hors remboursement de la dette)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Construction Pôle Enfance/Jeunesse Brantôme	0 €	0 €	0 €
Passerelle Enfance/Jeunesse Brantôme	6 724	0	11 500
Crèche	20 086 €	0	4 000 €
ALSH Mareuil	1 954 €	0	5 950 €
ALSH Brantôme	7 094 €	2 387 €	3 000 €
Equipement divers Administration	4 187 €	0 €	4 800 €
PJJ	77 449 €	1 350 €	2 200 €
Accueil jeunes Brantôme	3 998 €	0 €	0 €

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Accueil jeunes Mareuil	1 219 €	1 194 €	1 850 €
RPE	0 €	0 €	1 000
Pôle Enfance/Jeunesse Mareuil	152 027 €	307 923 €	1 605 600 €
Total dépenses d'équipement	274 738 €	312 855 €	1 639 900 €
Déficit reporté	0 €		14 556 €
Amortissement subventions	20 417 €		13 860 €
Opérations patrimoniales	5 340 €		1 091 €
TOTAL	300 495 €	312 855 €	1 669 407 €

RECETTES BUDGET ENFANCE/JEUNESSE (hors emprunt)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Construction Pôle Enfance/Jeunesse de Brantôme	11 163 €		0 €
Construction Pôle Enfance/Jeunesse de Mareuil	0 €	464 777	508 000
Passerelle	1 973		0 €
Crèche	19 018 €		0 €
Accueils jeunes Brantôme	830 €	3 026	0 €
Accueils jeunes Mareuil	376 €	393 €	0 €
ALSH Mareuil	861 €		0 €
ALSH Brantôme	3 283 €		0 €
RPE	417 €		0 €
Equipement divers	0 €		0 €
Amortissement	78 571 €		95 530 €

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Opérations patrimoniales	5 340 €		1 091 €
FCTVA	26 455 €		310 000 €
Emprunt		90 000 €	
Excédent reporté	181 716 €		0 €
Total	330 003 €	558 196 €	914 621 €

Le besoin de financement 2025 pour le budget Enfance Jeunesse si toutes les opérations se réalisent s'élève à 509 445 €.

4. Les dépenses et recettes du budget annexe Logements :

DEPENSES BUDGET LOGEMENTS (hors remboursement de la dette)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Rénovation énergétique Igt La Gonterie	0 €		0 €
Travaux divers	0 €		25 719 €
Travaux logement Quinsac	4 217 €	3 943 €	0 €
Travaux logements St-Panrace	12 526 €	26 623 €	0 €
Travaux logements Champagnac	0 €		0 €
Dépôt et cautionnement	930 €		2 000 €
Total dépenses d'équipement	17 673 €	30 566 €	27 719 €
Amortissement subventions	6 905 €		6 905 €
TOTAL	24 578 €	30 566 €	34 624 €

RECETTES BUDGET LOGEMENTS (hors emprunt)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Opérations	0 €		0 €
Amortissement	18 439 €		27 624 €
FCTVA	1 087 €		5 000 €
Dépôts et cautionnement	713 €		2 000 €
Excédent reporté	50 521 €		28 521 €
TOTAL	70 760 €	0 €	53 628 €

Pas de besoin de financement.

5. Les dépenses et recettes du budget annexe Maison de santé :

DEPENSES BUDGET MAISONS DE SANTE (hors remboursement de la dette)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Equipement cabinet médecin Maison de Santé de Mareuil	1 258 €		900 €
Equipement cabinet médical Brantôme	0 €		0 €
Equipement divers	0 €		7 842 €
Sinistre Maison de Santé de Mareuil	3 420 €		0 €
Aménagement cabinet médical Bourdeilles	0 €		25 000 €
Dépôt et cautionnement	33 €		1 500 €
Total dépenses d'équipement	4 711 €		35 242 €
Déficit reporté	50 881 €		40 930 €
Amortissement subventions	3 689 €		3 265 €

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
TOTAL	59 281 €		78 507 €

RECETTES BUDGET MAISONS DE SANTE (hors emprunt)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Amortissement	35 087 €		34 007 €
Dépôt et cautionnement	115 €		1 500 €
FCTVA	0		3 000 €
Excédent capitalisé (affectation du résultat)	54 301 €		49 930 €
TOTAL	87 503 €		88 437 €

Pas de besoin de financement.

6. Les dépenses et recettes du budget annexe Tourisme :

DEPENSES BUDGET TOURISME (hors remboursement de la dette)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Site de Brantôme	10 426 €	95 962 €	269 839 €
Maison de St Pardoux	0 €	13 769 €	30 000 €
Administration générale	2 790 €		14 500 €
Musée			5 300 €
Total dépenses d'équipement	13 216 €		319 639 €
Amortissement subvention	912 €	912 €	912 €
Opérations patrimoniales	0 €		787 €
TOTAL	14 128 €	109 731€	321 338 €

RECETTES BUDGET TOURISME (hors emprunt)

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Site de Brantôme	0 €	81 250 €	0 €
Emprunt		155 000 €	
Excédent antérieur	124 976 €		135 067 €
Amortissement	33 850 €		32 165 €
Opérations patrimoniales			787 €
FCTVA	1 702 €		10 000 €
TOTAL	160 528 €	236 250 €	178 019 €

Le besoin de financement 2025 pour le budget Tourisme si toutes les opérations se réalisent s'élève à 16 800 €.

7. Les dépenses et recettes du budget annexe SPANC :

DEPENSES BUDGET SPANC

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Immobilisations corporelles	93 €	0	15 069 €
Reversement subvention agence de l'eau			3 000 €
Total dépenses d'équipement	93 €	0	18 069 €

RECETTES BUDGET SPANC

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
Subvention agence de l'eau			3 000 €
Excédent reporté	13 056 €	0	14 302 €
Amortissement	1 301 €	0	767 €

Année	Réalisé 2024	RAR	Propositions 2025
FCTVA	38 €	0	0
Total recettes	14 395 €	0	18 069 €

Pas de besoin de financement.

8. Les dépenses et recettes du budget annexe ZAE :

Fonctionnement :

DEPENSES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	11 631,70
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain	1 200,00
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	1 000,00
605	011	travaux	voirie, VRD...	
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables	
65822	65822	Reversement de l'excédent	au budget principal	
		excédent temporaire ne pas exécuter		
66111	66	intérêts emprunt		700,00
66112	66	ICNE		-309,67
65888	65	autres		10,00
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial	0,00
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes	
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	806 421,31
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes	
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	390,33
			TOTAL	821 043,67

RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	58 931,60
7083		Locations diverses		
7471		Subvention Etat DSIL		
75822		subvention exceptionnelle	subv. budget principal (compte 65821 sur la commune)	121 187,46
75888	75	autres		10,00
7133	042	variation des en cours	intégration stock final	
71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final delta discordance stock	586 051,28
773		annulation terrain cias et lombraud		54 473,00
796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	390,33
			TOTAL	821 043,67
				0

Etant donné que la communauté de communes a approuvé la vente par délibération et que les actes notariés sont en cours de rédaction, il est inscrit une recette de vente de parcelles d'un montant de 58 931,60 €.

Investissement :

DEPENSES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit	634 719,43
1641	16	emprunt	remboursement capital	13 435,00
16876	16	avance commune	Remboursement à la commune (compte 27638 sur la commune)	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers	
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	586 051,28
			delta discordance stock	0,00
TOTAL				1 234 205,71

RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001		résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	emprunt	Souscription	
1687	16	avance commune	Versement par la commune	427 784,40
				à inscrire au 27638 côté BP
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	806 421,31
TOTAL				1 234 205,71
				0

9. Les dépenses et recettes du budget annexe ZAE BRANDISSOU:

Fonctionnement :

DEPENSES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain	
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	20 000,00
605	011	travaux	voirie, VRD,..	260 000,00
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables	
65822	65822	Reversement de l'excédent	au budget principal	146 113,06
		excédent temporaire ne pas exécuter (compte 75821)		
66111	66	intérêts emprunt		
66112	66	ICNE		
65888	65	autres		10,00
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial	0,00
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes	
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	200 540,56
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes	
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0,00
TOTAL				626 663,62

RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	excédent	33 859,63
7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	
7083		Locations diverses		
74718		Subvention Etat DSIL		148 000,00
75822		subvention exceptionnelle	subv. budget principal (compte 65821 sur la commune)	
75888	75	autres		10,00
7133	042	variation des en cours	intégration stock final	
71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final delta discordance stock	444 793,99
796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00
TOTAL				626 663,62

0

Investissement :

DEPENSES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit	200 540,56
1641	16	emprunt	remboursement capital	
16876	16	avance commune	Remboursement à la commune (compte 27638 sur la commune)	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers	
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final delta discordance stock	444 793,99 0,00
TOTAL				645 334,55

RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001		résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	emprunt	Souscription	
1687	16	avance commune	Versement par la commune	444 793,99
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	200 540,56
TOTAL				645 334,55

0

à inscrire au 27638 côté BP

10. Les dépenses et recettes du budget annexe ZAE PIERRE LEVEE:

Fonctionnement :

DEPENSES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain	
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	2 500,00
605	011	travaux	voirie, VRD,..	58 000,00
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables	
65822	65822	Reversement de l'excédent	au budget principal	
		excédent temporaire ne pas exécuter		
66111	66	intérêts emprunt		
66112	66	ICNE		
65888	65	autres		10,00
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial	0,00
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes	
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes	76 662,82
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0,00
			TOTAL	137 172,82

RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	
7083		Locations diverses		
7471		Subvention Etat DSIL		
75822		subvention exceptionnelle	subv. budget principal (compte 65821 sur la commune)	8 197,93
75888	75	autres		10,00
				reliquats centimes TVA
7133	042	variation des en cours	intégration stock final	
71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final delta discordance stock	128 964,89
				calcul coût de revient 18,99 € HT du m ² x surface restante cessible de 3491 m ²
796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00
			TOTAL	137 172,82
				0

Investissement :

DEPENSES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit	76 662,82
1641	16	emprunt	remboursement capital	
16876	16	avance commune	Remboursement à la commune (compte 27638 sur la commune)	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers	
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final delta discordance stock	128 964,89 0,00
			TOTAL	205 627,71

RECETTES				
article		intitulé	observations	PREVISIONS
001		résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	emprunt	Souscription	
1687	16	avance commune	Versement par la commune	128 964,89
				à inscrire au 27638 côté BP
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	76 662,82
			TOTAL	205 627,71
				0

Spécificité des budgets annexes des ZAE déficitaires au moment de leur clôture

Les budgets ZAE nécessitent une attention particulière sur le financement de leur déficit par le budget principal tout au long de leur exécution, et en particulier à l'approche de leur clôture. Le budget annexe « ZAE » regroupant plusieurs zones d'activités est dans cette situation. Pour rappe, ce budget regroupe les ZAE suivantes « Le Brouillaud » à Biras, « Les Rades » à Valeuil, « Chez Noailac » à Vieux-Mareuil, « Lombraud » (ressourcerie) et « Grande Terre » (terrain jouxtant le CIAS non inclus dans la ZA Pierre-Levée) à Brantôme-en-Périgord.

Afin de limiter ce déficit, un acompte de 150 000 € a été versé en 2024 du budget principal vers le budget annexe « ZAE » (en dépense d'investissement du budget principal au compte 27638 « créance sur autre établissement public ») qui correspondait au déficit prévisionnel restant à charge de la CCDB pour l'opération d'aménagement du terrain vendu au SMCTOM pour le projet de réalisation de la nouvelle déchetterie.

Dans la perspective de la clôture du budget annexe « ZAE » dans les prochaines années, il est pertinent de poursuivre le versement d'un acompte annuel pour réduire l'impact futur de la clôture de ce budget annexe sur le budget principal.